



PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, DOMAINE LOGEMENT HEBERGEMENT

Diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement

Doubs 2017

22/11/18

Sommaire

Panorama des documents et des systèmes d'information disponiblesp.3

L'analyse des documents existants et des thématiques à approfondirp.3

La capacité des SI et bases de données locales à appuyer les investigations du diagnostic 360°p.3

Analyse des caractéristiques du territoire.....p.7

Analyse des dynamiques démographiques du départementp.8

Analyse des données socio-économiques du département.....p.11

La situation du département au regard de l'habitat (parc et tension)p.14

Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins existants et à venirp.16

Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?.....p.16

Le parc de logement ordinaire est-il adapté aux caractéristiques de la population (nombre, composition, revenu des ménages) ?p.26

L'offre globale de logement et d'hébergement permet-elle d'absorber les besoins nouveaux (quantitativement et qualitativement) et de proposer des sorties vers le haut ?p.30

Au regard du principal facteur déclencheur de leurs difficultés en matière de logement, comment les publics se répartissent-ils dans l'offre d'hébergement et de logement adapté à un instant t ?p.46

Quels sont les publics dits « invisibles » ?p.50

Analyse des parcours individuels.....p.58

Qui sont les publics pour lesquels les parcours sont les plus complexes et les moins fluides ?p.58

Quelles sont les raisons des ruptures de parcours constatées ?p.58

Besoins d'accompagnement social, médico-social et sanitairep.59

Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social, médico-social ou sanitaire, est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?p.59

Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins identifiés ?.....p.64

Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement sanitaire, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins ?.....p.66

Analyse de la coordination des acteurs et des dispositifsp.68

Priorisation des enjeux et recommandationsp.73

Analyse des priorités et urgencesp.73

Identification des pistes de travail prioritairesp.73

1 PANORAMA DES DOCUMENTS ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DISPONIBLES

1.1 *L'analyse des documents existants et des thématiques à approfondir*

Analyse des modalités de traitement des questions clés du 360° par les documents existants.

Il s'agit de positionner le diagnostic 360° au regard des autres diagnostics déjà réalisés, en cours ou à venir, dans le domaine de l'hébergement, du logement, de l'habitat, de l'accompagnement social, médico-social et sanitaire.

Les documents de programmation existants au moment de la réalisation du diagnostic à 360° sont les suivants :

- PDALHPD (2012-2017). Nouveau PDALHPD 2018-2022 en cours d'élaboration
- PLH CAGB (2013-2018) et PMA (2014-2019) (ce dernier étant relancé)
- PLUI H du Grand Pontarlier en cours d'élaboration
- PDH (2014-2019)
- Schéma Départemental des Gens du Voyage (2013-2019)
- Schéma Départemental de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) (2013-2017) en cours d'élaboration
- Plan Départemental d'Insertion et de l'Emploi (2018-2021)

1.2 *La capacité des SI et bases de données locales à appuyer les investigations du diagnostic 360°*

Le diagnostic devra brièvement recenser et qualifier les outils informatiques et bases de données existants, pour :

- *Fournir des précisions sur les outils disponibles au moment de l'élaboration du diagnostic*
- *Identifier les points de progrès dans les outils de connaissance et de gestion de l'information au niveau local.*

Vue de synthèse sur les sources existantes, le taux de disponibilité des informations (au regard du 360°) et leur qualité

Type de données	Outil de traitement de l'information utilisé dans le département	Qualité actuelle des données disponibles
Suivi et qualification des demandes - volet Urgence	SI SIAO + Excel	Bon
Suivi des orientations – volet urgence	SI SIAO + Excel	Bon
Suivi et qualification des demandes - volet Insertion	SI SIAO + Excel	Bon
Suivi des orientations - volet Insertion	SI SIAO + Excel	Bon
Demandes de logement social	SNE	Bon
Demandes de logement social prioritaires	Syplo	Partiel
Capacités d'hébergement et niveau d'occupation	SI SIAO, Excel	Bon
Capacités de logement - parc social	RPLS	Bon
Capacités de logement - parc privé	Filocom/Recensement Général de la Population - RGP	Bon
Capacités de logement adapté et accompagné	SI SIAO, Excel	Bon

Informations optionnelles : quelques questions et analyses complémentaires peuvent également être traitées afin de parfaire l'analyse.

Concernant le SIAO, il y a une double saisie sur les volets urgence et insertion (outil de traitement SI SIAO + excel).

Concernant la demande de logement social prioritaire, une identification des demandeurs prioritaires est en cours dans le fichier partagé de la demande de logement social départemental (labellisation) et outil SYPLO déployé (pas fait en 2013).

Quelle est la fiabilité et la disponibilité des données du SIAO ?

Fiabilité et disponibilité des données du volet urgence du SIAO (dont le 115)	
Nombre de places régulées par le SIAO (en volume ou % du parc départemental)	100 % pour l'hébergement, maisons relais et résidences accueil
Outil de suivi des demandes	SI SIAO + Excel
Qualité du suivi des demandes	Bon
Qualité de la qualification des demandes	Bon
Qualité du suivi des orientations	Bon
Fiabilité et disponibilité des données du volet insertion du SIAO	
Nombre de places régulées par le SIAO (en volume ou % du parc départemental)	100 % pour les maisons relais et résidences accueil
Outil de suivi des demandes	SI SIAO + Excel
Qualité du suivi des demandes	Bon
Qualité de la qualification des demandes	Bon
Qualité du suivi des orientations	Bon

Quel est le cas échéant le niveau de déploiement de l'outil de pilotage du contingent préfectoral SYPLO et quelles données sont exploitables ?

L'outil de pilotage du contingent préfectoral SYPLO a été déployé dans le département du Doubs au cours de l'année 2016. Il est utilisé régulièrement depuis janvier 2017 pour le suivi des ménages reconnus prioritaires dans le cadre des procédures DALO.

Existe-t-il un observatoire des loyers et/ou des problématiques d'habitat dans le département ?

Depuis 2008, et pour répondre aux exigences du contrat de délégation des aides à la pierre, un outil d'observation de l'habitat a été mis en place sur les territoires concernés. L'ensemble du département est ainsi couvert depuis 10 ans par un dispositif regroupant les principaux acteurs institutionnels de l'habitat (Etat, délégataires (Département, PMA, CAGB), agences d'urbanisme et ADIL) et dont la mission vise à identifier les principaux enjeux thématiques et territoriaux en matière de logement, à en améliorer la connaissance par différents moyens (collectes de données, réflexions, études, analyses) et à diffuser cette connaissance auprès des élus et professionnels pour alimenter les processus politique et décisionnel. Les données et informations produites ont été d'autre part l'occasion de construire des indicateurs pertinents capables de caractériser au plus juste un territoire au regard de son comportement socio-démographique, économique et habitat. Des tableaux de bord territoriaux sont dorénavant disponibles sur plusieurs thématiques en lien avec l'habitat et le logement.

Par ailleurs, l'ADIL du Doubs mène depuis 1993 une enquête sur les niveaux de loyers du parc privé et leur évolution sur la ville de Besançon. Un dispositif d'observation étendu depuis 2008, en collaboration avec la DREAL, à l'ensemble de la région Franche-Comté, toujours dans le cadre des recommandations du contrat de délégations des aides à la pierre. Le département dispose depuis d'un suivi annuel des loyers du parc privé à l'échelle des bassins d'habitat et EPCI. Cette information vient en complément de celles produites par l'instance ODH et contribuent à parfaire la compréhension plus globale des marchés de l'habitat permettant, par exemple, une meilleure appréciation du positionnement économique des parcs privé et public l'un par rapport à l'autre.

Quelle est la fiabilité des données du SNE/RPLS pour le département ?

La fiabilité des données RPLS est bonne.

S'agissant du SNE, des problèmes existent concernant les données sur les demandeurs pour l'année 2016 (changement de prestataire au niveau national). Néanmoins, le département du Doubs dispose d'une seconde base de données à travers l'outil Imhoweb de gestion du fichier partagé de la demande de logement social. De ce fait, le traitement de l'évolution des demandes en cours est fait au 31 janvier 2017 et au 31 janvier 2018.

Existe-t-il un suivi des accords collectifs départementaux et des relogements ?

L'accord collectif départemental, échu depuis 2010, est en cours de révision. Il a fait l'objet d'un travail partenarial en 2017. Il va entrer en vigueur courant 2018 au titre des années 2018-2019 et 2020.

Parallèlement, dans le cadre de la réforme des attributions, trois EPCI du département doivent élaborer une convention intercommunale d'attribution (CIA) qui doit notamment prévoir des objectifs en matière de relogement des publics prioritaires. Sur ces territoires, les CIA se substituent à l'accord collectif départemental.

Concernant le suivi des relogements, la DDT gérant en stock le contingent préfectoral, elle effectue un suivi régulier, notamment via l'outil SYPLO, des relogements des ménages DALO.

Le suivi du relogement des autres ménages prioritaires va être renforcé courant 2018 par le biais d'une labellisation sur le fichier partagé de la demande de logement social.

Existe-t-il d'autres sources disponibles ?

Il est tenu compte des bilans d'activité réalisés par les partenaires sur les volets hébergement-logement. Dans le cadre du PDALHPD 2012-2017, des modèles de rapports d'activité pour les dispositifs hébergement-logement sous financement de l'Etat et/ou du Département ont été élaborés. Les premiers retours sont prévus en 2018.

Un dispositif d'observation de l'accompagnement social a été mis en place en janvier 2016 au travers de l'Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement dans le cadre du dispositif « Accompagner pour Habiter ».

Existe-t-il un observatoire régional de l'habitat et/ou de l'hébergement ?

Il existe une commission observation du CRHH depuis juin 2017.

Par ailleurs, l'ADIL du Doubs mène depuis 1993 une enquête sur les niveaux de loyers du parc privé et leur évolution sur la ville de Besançon. Un dispositif d'observation étendu depuis 2008, en collaboration avec la DREAL, à l'ensemble de la région Franche-Comté, toujours dans le cadre des recommandations du contrat de délégations des aides à la pierre.

2 ANALYSE DES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

L'objectif de cette partie est d'identifier les forces ou fragilités du territoire au regard des problématiques d'accès ou de maintien dans le logement, et notamment les différents facteurs de pression sur l'offre et les besoins d'un département. Les spécificités d'un département au regard de la situation de sa région, de la moyenne nationale, voire d'un ensemble cohérent de territoires présentant les mêmes caractéristiques, pourront être analysées (à terme et en cible). Les données utilisées sont volontairement en nombre limité; elles seront fournies par le niveau national au début des démarches de diagnostic, afin de faciliter la comparabilité des analyses. Les données chiffrées et analyses produites dans le cadre de panoramas statistiques établis par l'INSEE ou par les directions régionales des services de l'Etat pourront également être mobilisées. Toutefois, les acteurs départementaux pourront toujours compléter le « socle » proposé ci-après avec des données sur les thèmes présentant un intérêt local. Certaines précautions devront être prises dans l'analyse de ces données avant de pouvoir en tirer des enseignements sur une réalité sociale nécessairement complexe. Il est notamment nécessaire de confronter les chiffres aux analyses de terrain : les moyennes peuvent masquer d'importantes disparités, soit entre territoires infra-départementaux, soit au sein d'un même territoire.

Quatre axes d'analyses sont proposés pour cette partie du diagnostic, pouvant en tant que de besoin être chacun décliné au niveau d'un territoire infra-départemental :

1. Identifier les dynamiques démographiques pouvant conduire à une tension sur l'offre d'hébergement, de logement adapté ou ordinaire, et d'accompagnement relatif au logement, en s'appuyant sur les indicateurs suivants : taux de croissance annuel moyen de la population de N1 à N2 (Source : INSEE, dernière donnée disponible)

2. Identifier les dynamiques sociales et économiques pouvant conduire à une tension sur l'offre d'hébergement, de logement adapté, ou ordinaire, et d'accompagnement relatif au logement. L'analyse s'attachera à identifier des phénomènes de dégradation de la situation des ménages (au vu de la situation du marché de l'emploi, de la situation sociale des ménages, etc.) qui permettent d'établir des tendances en matière de paupérisation des ménages, de besoins de soutien financier (FSL...), d'augmentation des risques d'impayés, etc. A ce titre, les indicateurs suivants sont proposés :

3. Qualifier l'offre et les tensions pesant sur l'habitat (privé et public).

La disponibilité globale et la qualité du parc de logements ordinaires sont abordées ici : il s'agit d'explorer la capacité du parc privé et social à offrir des solutions de sortie « vers le haut » (en fonction du prix des logements, taux de vacance du parc privé et social, taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement).

Les tensions particulières sur le logement social, permettant d'étudier son accessibilité pour les publics présents dans les structures d'hébergement ou de logement adapté sont abordées dans le cœur du diagnostic. A cet effet, les indicateurs suivants sont mobilisés (dans une logique dynamique : évolution dans le temps, comparaison avec d'autres territoires et par rapport à la moyenne nationale) :

- . Taux de vacance des logements proposés à la location dans le parc social (Source : RPLS)
- . Nombre de logements commencés de N-5 à N-3 (Source : Sit@del2)
- . Nombre de logements sociaux proposés à la location en 2011 et 2012 (Source : RPLS)
- . Evolution du nombre de résidences principales et de leur type d'occupation de N1 à N2 (taux de croissance annuel moyen) (Source : INSEE, dernière donnée disponible)

Identifier des disparités départementales : derrière les moyennes départementales peuvent se cacher des disparités territoriales importantes qui rendent peu pertinentes des analyses globales menées en premier lieu. Un premier repérage des spécificités infra départementales peut être effectué à ce stade du document, en s'appuyant sur des données démographiques territorialisées (évolution de la population et situation sociale par bassin de vie). Celle-ci permettra d'identifier si dans le « cœur du diagnostic » (parties suivantes), il est nécessaire de procéder à des zooms infra-départementaux sur certaines questions.

2.1 Analyse des dynamiques démographiques du département

Identifier les dynamiques démographiques pouvant conduire à une tension sur l'offre d'hébergement, de logement adapté ou ordinaire, et d'accompagnement relatif au logement, en s'appuyant sur les indicateurs suivants : Taux de croissance annuel moyen de la population de N1 à N2 (Source : INSEE, dernière donnée disponible).

Taux de croissance annuel moyen de la population

	Population municipale 2009	Population municipale 2014	Evolution démographique 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen
Total 2009-2014	525 276 habitants	534 710 habitants	+ 9 434 habitants	+ 0,4 %

Données INSEE – Recensements de la population 2009 et 2014

Par comparaison sur la même période, le taux de croissance annuel moyen est de 0,1 % au niveau de la région BFC et de 0,5 % à l'échelle de la France. Ce taux de 0,4 % de hausse annuelle moyenne masque des disparités entre des secteurs avec une croissance annuelle moyenne supérieure à 2 % (CC de Montbenoît et CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs) et d'autres en décroissance (PMA).

Evolution démographique par bassin de vie de N1 à N2 (Source : INSEE, dernière donnée disponible)

Libellé de la zone	Pop municipale 2009	Pop municipale 2014	Evolution démographique 2009-2014	Evolution démographique moyenne annuelle	Taux de croissance population	Taux de croissance annuel moyen
CA du Grand Besançon	189939	192302	2363	472,6	1,2%	0,2%
CA Pays de Montbéliard Agglomération	142787	140418	-2369	-473,8	-1,7%	-0,3%
CC Altitude 800	5819	6185	366	73,2	6,3%	1,3%
CC de Montbenoit	6642	7326	684	136,8	10,3%	2,1%
CC des Deux Vallées Vertes	16337	16481	144	28,8	0,9%	0,2%
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	13382	15026	1644	328,8	12,3%	2,5%
CC du Doubs Baumoïsis	16786	17174	388	77,6	2,3%	0,5%
CC du Grand Pontarlier	26565	26699	134	26,8	0,5%	0,1%
CC du Pays de Maïche	17774	18504	730	146	4,1%	0,8%
CC du Pays de Pierrefontaine - Vercel	22162	24053	1891	378,2	8,5%	1,7%
CC du Pays de Sancey-Belleherbe	5190	5373	183	36,6	3,5%	0,7%
CC du Pays de Villersexel	56	59	3	0,6	5,4%	1,1%
CC du Pays d'héricourt	996	1042	46	9,2	4,6%	0,9%
CC du Plateau de Frasne et du Val de Drugeon (Cfd)	5488	5837	349	69,8	6,4%	1,3%
CC du Plateau de Russey	5795	6322	527	105,4	9,1%	1,8%
CC du Val de Morteau	18909	20025	1116	223,2	5,9%	1,2%
CC du Val Marnaysien	6566	6947	381	76,2	5,8%	1,2%
CC Loue-Lison	24083	24937	854	170,8	3,5%	0,7%
Somme :	525276	534710	9434	1886,8	1,8%	0,4%

Evolution des flux de demande d'asile

Demands d'asile primo-arrivants : nouvelles inscriptions Borne EURODAC

	2014	2015	2016			Evolution 2015-2016
	Adultes et enfants	Adultes et enfants	Adultes	enfants	Total	
Doubs (primo demandeurs y compris DUBLIN)	496	799	607	193	800	0,13 %
Franche- Comté	636	1 121	937	311	1 248	11,33
National	64 536	79 135	Donnée non disponible	Donnée non disponible	Donnée non disponible	

Source : DRJSCS

Total primo demandeurs + mineurs accompagnants (toutes procédures confondues y compris DUBLIN) Janvier 2017 à Décembre 2017											
Période	Côte d'Or	Nièvre	Yonne	Saône et Loire	Total Bourg ogne	Doubs	Jura	Haute- Saône	T. de Belfort	Total Franche- Comté	Total Bourgogne / Franche- Comté
Total janvier à décembre 2016	673	141	136	388	1338	800	137	168	143	1248	2586
Total janvier à Décembre 2017	828	126	180	612	1746	1125 (766 adultes et 359 enfants)	144	119	156	1544	3290
Evolution 2016-2017	23 %	-11 %	32 %	58 %	30 %	41 %	5 %	-29 %	9 %	24 %	27 %

Source : GUDA

Le nombre de demandeurs d'asile augmente fortement entre 2016 et 2017 (+41 %).

Stock de demandes d'asile au 31/12/17 (chiffres OFPRA au 30/12/17 – un dossier peut comprendre un adulte et plusieurs enfants)

Premières demandes en attente de décision devant l'OFPRA au 31/12/17			
	Doubs	Bourgogne-Franche Comté	National
Dossiers en attente	199	991	30 745
Réexamen en attente	2	12	388

Source : OFPRA

Demandes de protection internationale 2017			
	Doubs	Bourgogne-Franche Comté	National
1ères demandes hors mineurs accompagnants	508	2 048	73 689
1ères demandes de mineurs accompagnants	220	834	19 141

Source : OFPRA

Préfecture de résidence : dernière adresse connue du demandeur.

2.2. Analyse des dynamiques sociales et économiques démographiques du département

Identifier les dynamiques sociales et économiques pouvant conduire à une tension sur l'offre d'hébergement, de logement adapté, ou ordinaire, et d'accompagnement relatif au logement. L'analyse s'attachera à identifier des phénomènes de dégradation de la situation des ménages (au vu de la situation du marché de l'emploi, de la situation sociale des ménages, etc.) qui permettent d'établir des tendances en matière de paupérisation des ménages, de besoins de soutien financier (FSL...), d'augmentation des risques d'impayés, etc.

A ce titre, les indicateurs suivants sont proposés :

Taux de pauvreté (ménages se situant en deçà de 60% de la médiane des niveaux de vie) sur une année (Source : INSEE)

	2013	2014	2015
Taux de pauvreté	12,5 %	12,5 %	12,3 %

Source : INSEE

Intensité de la pauvreté sur une année. Revenu médian des ménages sur une année

Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) - Année 2014

France métropolitaine, Martinique et La Réunion - EPCI

Mise en ligne le 29/09/2017 Géographie au 01/01/2015

Code géographique	Libellé géographique	Nombre de ménages fiscaux	Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	Médiane du niveau de vie (€)	Part des ménages fiscaux imposés (%)	Taux de pauvreté-Ensemble (%)	Estimation nb pers. pauvres
21	Côte-d'Or	225228	501553	21034,7	61,5	11,4	57120
25	Doubs	226009	520423	20924,0	60,1	12,5	64861
39	Jura	113425	256468	20166,2	57,0	12,2	31323
58	Nièvre	98641	203662	19181,2	53,5	15,7	32007
70	Haute-Saône	101783	234338	19177,5	52,1	14,4	33811
71	Saône-et-Loire	245362	543156	19588,9	54,8	13,1	71117
89	Yonne	148453	335368	19667,5	56,7	14,3	47812
90	Territoire de Belfort	59389	135354	20255,3	58,2	15,2	20537
27	Bourgogne-Franche-Comté	1218290	2730321	20088,7	57,3	13,1	160004
1	France Métropolitaine	26924251	62658404	20369,3	58,1	14,7	3955415

©Insee Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

Taux d'allocataires aux minimas sociaux au sein de la population âgée de 15 à 64 ans en N-3 (Source : INSEE). Taux d'allocataires du minimum vieillesse (ASV ou ASPA) au 31/12/N-2 au sein de la population de 60 ans et plus (Source : DREES) en 2015

Département		Part des allocataires au 31/12/2015 au sein de la population des 15 à 64 ans				Part des allocataires du minimum vieillesse (2) au 31/12/2015 au sein de la population de 60 ans et plus
		de l'AAH, de l'ASS ou du RSA socle (1)	de l'AAH	de l'ASS	du RSA socle	
		(%)	(%)	(%)	(%)	
21	Côte-d'Or	5,8	2,2	0,8	2,7	2,0
25	Doubs	7,3	2,7	0,9	3,7	2,2
39	Jura	6,3	3,0	0,8	2,5	2,2
58	Nièvre	11,2	5,0	1,3	4,9	2,5
70	Haute-Saône	7,8	3,2	1,3	3,4	2,4
71	Saône-et-Loire	7,6	3,1	1,1	3,3	2,3
89	Yonne	9,3	3,5	1,2	4,6	2,3
90	Territoire de Belfort	8,6	2,3	1,3	5,0	3,6
27	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	7,6	3,0	1,0	3,6	2,3
P	France de province	8,2	2,7	1,1	4,3	2,9
M	France métropolitaine	7,9	2,5	1,1	4,3	3,0

Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi ; fichier national des assedic ; FSV (Fonds solidarité Vieillesse) et enquête DREES auprès de la CNAV, du RSI,

(2) Allocataires des prestations du minimum vieillesse (ASPA, ASV)

(3) Pour les allocataires du minimum vieillesse nous ne disposons que de données régionales pour la Corse.

Les données départementales de la Haute-Corse et de la Corse du Sud

correspondent au nombre d'allocataires au niveau régional divisé

par 2.

(4) hors allocataires résidents à l'étranger et allocataires non ventilés par départements

(ces derniers représentent 0,0001% de la population totale)

Note : Pour les données Cnaf la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion

Taux de chômeurs de longue durée au sein de la population âgée de 14 à 64 ans en N-2 (Source : INSEE). Emploi, population active

France - Communes (hors Mayotte)

	Nombre de personnes de 15 à 64 ans en 2014	Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans en 2014	Nombre de personnes actives occupées de 15 à 64 ans en 2014	Nombre de personnes inactives de 15 à 64 ans en 2014	Taux d'activité des 15-64 ans en 2014 (en%) = nb activ/nb pers	Taux d'emploi des 15-64 ans en 2014 (en %) = nb emp/nb pers
21	341391	251910	222655	89481	73,8%	65,2%
25	340161	252985	221236	87176	74,4%	65,0%
39	158379	119012	106376	39367	75,1%	67,2%
58	125588	87846	75362	37741	69,9%	60,0%
70	146599	108422	94274	38177	74,0%	64,3%
71	333043	245656	214639	87387	73,8%	64,4%
89	206191	151141	129965	55050	73,3%	63,0%
90	92346	67009	56345	25336	72,6%	61,0%
BFC	1743698	1283981	1120852	459716	73,6%	64,3%
FM	40571372	29857721	25832864	10713651	73,6%	63,7%

©Insee Source(s) : Insee, Recensement de la population 2014.

Taux de chômage localisés au 3e trimestre 2017

Données CVS, en moyenne trimestrielle (en %)

		3e trim. 2017 (p)	2e trim. 2017	3e trim. 2016
21	Côte-d'Or	7,9	7,7	8,3
25	Doubs	8,3	8,4	9,1
39	Jura	7,0	6,9	7,6
58	Nièvre	8,6	8,4	9,2
70	Haute-Saône	8,8	8,8	9,4
71	Saône-et-Loire	8,5	8,4	9,1
89	Yonne	9,0	8,8	9,6
90	Territoire de Belfort	9,8	9,9	10,8
27	Bourgogne-Franche-Comté	8,4	8,3	9,0
M	France métropolitaine	9,4	9,2	9,7

(p) Les données du dernier trimestre sont provisoires.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

Le taux de pauvreté est en dessous de la moyenne nationale (12,5 % contre 14,7 % en 2014).

Le revenu médian est supérieur au niveau national (20 924 € contre 20 369 €), inférieur à la Côte d'Or (21 034 €) mais supérieur aux autres départements de Bourgogne Franche-Comté.

Les minimas sociaux (AAH, ASS, RSA socle) sont inférieurs à la moyenne nationale (7,3 % contre 7,9 %) mais en augmentation par rapport à 2011 (5,8 %) ; le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale (9,1 % au 3^{ème} trimestre 2016 contre 9,7 %° (8,3 % au 3^{ème} trimestre 2017 contre 9,4 % au niveau national).

2.3. La situation du département au regard de l'habitat (parc et tension)

Qualifier l'offre et les tensions pesant sur l'habitat (privé et public).

La disponibilité globale et la qualité du parc de logements ordinaires sont abordées ici : il s'agit d'explorer la capacité du parc privé et social à offrir des solutions de sortie « vers le haut » (en fonction du prix des logements, taux de vacance du parc privé et social, taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement).

Les tensions particulières sur le logement social, permettant d'étudier son accessibilité pour les publics présents dans les structures d'hébergement ou de logement adapté sont abordées dans le cœur du diagnostic.

A cet effet, les indicateurs suivants sont mobilisés (dans une logique dynamique : évolution dans le temps, comparaison avec d'autres territoires et par rapport à la moyenne nationale) :

- . Taux de vacance des logements proposés à la location dans le parc social (Source : RPLS)
- . Nombre de logements commencés de N-5 à N-3 (Source : Sit@del2)
- . Nombre de logements sociaux proposés à la location en 2011 et 2012 (Source : RPLS)
- . Evolution du nombre de résidences principales et de leur type d'occupation de N1 à N2 (taux de croissance annuel moyen) (Source : INSEE, dernière donnée disponible)

Nombre de logements commencés de 2010 à 2012

	Nombre logements commencés individuels	Nombre logements commencés collectifs	Nombre logements commencés individuels en résidence	Nombre de logements commencés total
Total 2010-2015	8 875	5 649	420	14 944
Moyenne annuelle	1 479	942	70	2 491

Sit@del2

Nombre de logements sociaux proposés à la location au 1er janvier

2014	2015	2016
38 358	38 331	38 337

RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) 2014, 2015 et 2016

Evolution du nombre de résidences principales et de leur type d'occupation (Taux de croissance annuel moyen)

	Nb de résidences principales 2009	Nb de résidences principales 2014	Evolution brute 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen
Total 2009-2014	229 298	238 261	+ 8 963	+ 0,8 %

	Nb de résidences principales (RP) Propriétaires 2009	Nb RP Propriétaires 2014	Evolution brute 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen
Total 2009-2014	134 080	140 478	+ 6 398	+ 1 %

INSEE – Recensement de la population 2009 et 2014

Taux de vacance des logements proposés à la location du parc social de plus de 3 mois

2015	2015	2016
3,8 %	3 %	2,3 %

RPLS (Répertoire du Parc Locatif Social) 2014, 2015 et 2016

Ancienneté moyenne des demandes [en mois au 1er juillet]

Nombre de demandes en cours	Ancienneté moyenne
9 700	12 mois

Source : SNE

Délai moyen d'attribution d'un logement social public dans le Doubs

Nombre d'attributions sur l'année 2017	Délai moyen d'attribution
5 184	6 mois

Source : SNE

Est observée une baisse du taux de vacance de plus de 3 mois depuis 2014 (3,8 % ; 3 % ; 2,3 %).
L'ancienneté moyenne de la demande de logement social est identique à 2013 (12 mois).

3. ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS EXISTANTS ET A VENIR

Cette partie doit permettre de mettre en rapport :

- *Les tendances d'évolution quantitative et qualitative des besoins des publics, en matière d'hébergement, de logement, d'accompagnement social et sanitaire*
- *L'évolution de l'offre, quantitativement (nombre de places, de mesures d'accompagnement), et qualitativement, également selon une approche dynamique (fluidité des différents segments de l'offre)*

3.2. Quelles sont les situations de vie qui nécessitent, au vu de leur poids et de leur évolution, une analyse de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins ?

Les diagnostics territoriaux proposent une approche des publics à partir de leur situation de vie, permettant d'appréhender leurs besoins de façon large au regard du maintien ou de l'accès au logement, et sans tomber dans une vue trop segmentée (jeunes avec chiens, femmes avec enfants...), peu représentative des véritables difficultés rencontrées dans l'accès ou le maintien dans le logement. Ces situations de vie ont été établies à partir de la grille ETHOS.

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation des besoins potentiels d'hébergement ou de logement pour un ensemble de publics ayant une situation de vie « à risque ».

La mesure de l'adéquation de l'offre actuelle avec ces besoins ne saurait être pertinente car les potentiels mis en évidence ne sont en aucun cas le reflet de la demande réelle de ces publics.

Les territoires peuvent aller plus loin sur ce volet, en quantifiant non plus les situations présentant potentiellement un besoin, mais les situations pour lesquelles les besoins sont réellement avérés.

Evolution et poids des publics regroupés par situation de vie ayant potentiellement un besoin d'hébergement et de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)	Quantification en personnes différentes en 2017	Quantification en personnes différentes en 2016	Evolution constatée par rapport à l'année précédente 2016
Personnes vivant dans la rue et qui ont sollicité le 115	3 956	3 054	29,5 %
Personnes sortant d'institutions carcérales	60	63	4,7 %
Personnes sortant d'institutions psychiatriques	54	48	12,5 %
Personnes sortant de prise en charge ASE, y compris les bénéficiaires d'un contrat jeune majeur. Fin de placement pour les enfants de 18 ans à 21 ans °	302 dont 258 contrats jeunes majeurs (18 à 21 ans)	246 dont 209 contrats jeunes majeurs (18 à 21 ans)	22,7 %
Nombre de personnes vivant dans des campements illicites	NC	NC	NC

Source : SIAO

Pression des situations de vie suivantes sur l'offre :

- augmentation forte du nombre de personnes vivant à la rue et sollicitant le 115, principalement le public migrant (+29,5 % d'augmentation entre 2016 et 2017)
- vigilance particulière à porter sur les personnes souffrant de troubles psychiatriques (situations identifiées au travers des différentes commissions)
- ménages vivant en structure provisoire ayant fait une demande de logement social en augmentation (468 au 31/01/18 contre 257 en 2013)

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant)	Quantification en ménages différents	Evolution constatée
Ménages en habitat potentiellement indigne <i>CD-rom PPPI – catégories 7 et 8 - 2013</i>	1 108 en 2013	Non disponible
Ménages vivant chez un tiers ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE <i>SNE – Stock des demandes en cours 31/01/2017 et 31/01/2018</i> <i>(Situation actuelle de logement : chez parents / enfants, chez particulier, sous-location ou hébergement temporaire)</i>	1 998 au 31/01/18	-22 demandes - 1 % au 31/01/17
Ménages vivant en logement sur-occupé ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE <i>SNE – Stock des demandes en cours 31/01/2017 et 31/01/2018</i> <i>(Motif de demande : logement trop petit)</i>	1 473 au 31/01/18	-16 - 1 % au 31/01/17
Ménages vivant dans une structure provisoire/non conventionnelle ayant fait une demande de logement social enregistrée dans le SNE <i>SNE – Stock des demandes en cours 31/01/2017 et 31/01/2018</i> <i>(Situation actuelle de logement : Structure d’hébergement, RHVS, RS, foyer, Hôtel, centre enfance famille, squat, camping caravaning)</i>	468 au 31/01/18	+ 34 + 7,8 % au 31/01/17
Nombre de gens du voyage (dénomination provisoire)	290 en 2017	268 + 8,2 %

Le chiffre sur le parc privé potentiellement indigne a été affiné afin de correspondre au mieux à la réalité du terrain, correspondant à 1 108 logements en 2013 (4709 dans le Diagnostic 2013 avec une classification différente).

La commission de lutte contre l’habitat dégradé a suivi 120 situations d’habitat indigne dont 55 nouvelles situations en 2016. Une réflexion s’engage sur les ménages souffrant du syndrome de Diogène et sur le lien avec les Elus qui sont en responsabilité de certaines procédures.

Tableaux ajoutés en local

Nombre de gens du voyage (dénomination provisoire)	Quantification en ménages différents en 2014	Quantification en ménages différents en 2015	% évol moyenne entre 2014 et 2015	Quantification en ménages différents en 2016	Quantification en ménages différents en 2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
GADJE	38	40	5,26	43	54	25,58
ASNIT	182	208	14,29	225	236	4,89

Source : associations GADJE et ASNIT

Données du Département sur les bénéficiaires du RSA travailleurs non salariés :

- fin 2016 : 125 personnes orientées par le Département vers l'association GADJE ; 120 vers l'ASNIT
- fin 2017 : 125 pour GADJE et 137 pour l'ASNIT

Éléments sur la composition familiale	Personnes seules sans enfant	Personnes seules avec enfant	Couples avec enfant	Couples sans enfant	Total
Association GADJE	18	16	19	1	54
Association ASNIT (entrées 2017)	12	4	3	1	236 <i>dont 216 déjà accompagnés en 2016</i>
Tranche d'âge	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 60 ans	+ 60 ans	Total
Association GADJE	9	20	22	3	54
Association ASNIT	32	84	105	15	236

Sources : associations ASNIT et GADJE

Éléments complémentaires de l'association GADJE

Situations de vie relatives à une problématique résidentielle (mode de logement non satisfaisant) en 2017 :

	Caravane vétuste	Caravane petite par rapport à la famille	Stationnement sauvage	Problématique budgétaire	Problème d'assainissement du terrain	Séparation du couple	Autres
GAJDE	7	7	25	8	5	1	1

Éléments complémentaires de l'association ASNIT

Mode de stationnement principal au 31/12/17	Nb de personnes
Aires d'accueil	320
Terrains familiaux	245
Stationnement sauvage	
Stationnement forain	
Locataire	5
Propriétaire	4

Le département du Doubs compte 9 aires d'accueil des gens du voyage pour un total de 268 places. A noter qu'à compter du 01 mai 2018, le nombre total de places est passé à 230 du fait de la vandalisation de l'aire située à Pontarlier. Certaines places ne sont pas ouvertes toute l'année (notamment durant la période hivernale).

Gens du voyage	2017			2018		
	Nb de places par aire au 01/2017	Total places financées 2017	Total financement	Nb de places par aire au 01/2017	Total places financées 2017	Total financement
Route de Dasle 25400 AUDINCOURT	32	362	306 147,10 €	32	384	285 625,22 €
« Combe des Maisonnettes » Route de la Bretenière 25110 BAUME LES DAMES	20	240		20	240	
Site des Tuileries Rue du stade 25 120 MAICHE	20	200		20	200	
Lieu dit « Au MOLLE » Plaine de la Lizaine 25200 MONTBELIARD	40	462		40	480	
1 rue de Maulbronn 25/800 VALDAHON	12	142		12	139	
Aire permanente 7 rue Maurice LAFFLY 25300 PONTARLIER	62	568		62	378	
Lieu dit « En BLANCHOT » rue de Mathay 25700 VALENTIGNEY	32	362		32	384	
Lieu dit « Le Camp » Chemin des Montboucons 25 480 PIREY	10	115		10	115	

Evolution et poids des publics regroupés par situation de vie ayant potentiellement un besoin d'hébergement et de logement et ayant comme dénominateur commun une problématique sociale ou administrative

Situations de vie relative à une problématique sociale ou administrative	Quantification en ménages différents	Evolution constatée par rapport à l'année précédente
Ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer dans le parc social et privé (signalement d'impayé)	2 174 signalements impayés de loyer en 2017	1 864 signalements en 2016
Nb d'assignations aux fins de constat de résiliation de bail (rappel : le commandement de quitter les lieux n'est pas forcément délivré la même année que l'assignation)	749 en 2017	764 en 2016
Ménages ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement (Cf tableau ajouté)	498 en 2017	482 en 2016
Ménages ayant des difficultés à se maintenir dans un logement <i>SNE – Stock des demandes en cours 31/01/2017 et 31/01/2018. (Motif de demande : Démolition de logement, divorce séparation, handicap, logement trop cher, problème de voisinage, procédure d'expulsion, raison de santé, violences familiales)</i>	3 629 au 31/01/18	+ 103 + 2,9 % au 31/01/17
Ménages demandeurs de logement social en dessous du plafond de ressources pour un PLAI <i>SNE – Stock des demandes en cours 31/01/2017 et 31/01/2018</i>	6 492	+ 126 + 2 %
Femmes victimes de violence ayant fait une demande de logement accompagné et/ou d'hébergement d'urgence ou d'insertion (nombre de personnes dont enfants)	455 appels au 115 en 2017 En 2017 : 112 ménages demandant un hébergement d'insertion (203 personnes) -	417 appels au 115 en 2016 130 HI (227 personnes)
Demandeurs d'asile Nouvelles inscriptions Borne EURODAC	1125 en 2017	800 en 2016 ; 799 en 2015 ; 496 en 2014
Demandeurs d'asile (nombre de personnes en flux)		
Déboutés du droit d'asile (nombre de personnes en flux)	285 en 2017	320 en 2016

Sont observées :

- une hausse du nombre de ménages bénéficiaires d'une aide au logement ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer dans le parc social et privé (2174 en 2017, 1864 en 2016). Les seuils pour le signalement des impayés de loyer ont été modifiés fin 2017 au niveau national, entraînant une hausse des signalements d'impayés de loyer et des procédures de traitement
- une augmentation importante demandeurs d'asile (1125 en 2017 ; 800 en 2016 soit + 41 %)
- une hausse des demandeurs de logement social ayant des difficultés à se maintenir dans le logement (3 629 au 31/01/18 soit + 2,9 % par rapport au 31/01/17 – 3526 ménages) (3 356 en 2013)
- une augmentation des appels au 115 par les femmes victimes de violence (455 en 2017, 417 en 2016). En 2016 de nouvelles places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violence sans conditionnalité d'autorisation au séjour ont été ouvertes, ce qui évite un séjour prolongé à l'hôtel

Femmes victimes de violences :

Au cours de l'année 2016, 41 % des femmes faisant appel au SIAO insertion sont ou ont été victimes de violences. Une augmentation de ces situations est observée : 42,7 % en 2015 et 37 % en 2014.

Sur les dispositifs d'urgence, la demande représente 15,7 % de la demande totale des femmes.

En 2016, l'ouverture de nouvelles places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violence (10 ADDSEA et 15 SEP), sans conditionnalité d'autorisation au séjour évite un séjour prolongé à l'hôtel et un risque plus élevé de retour à domicile.

Un quart des femmes en 2016 est reparti au domicile, un quart vers un accueil familial ou amical. Ce sont environ 20 % des femmes qui repartent sans prévenir. Pour celles avec qui un accompagnement peut se mettre en œuvre, une orientation vers le service ou la solution adaptée à leur situation est travaillée (cf titre de séjour, ressources...). L'écueil reste la sortie de ces dispositifs lorsque l'insertion est suspendue à l'obtention d'un titre de séjour.

Le bilan sur les années 2015 à 2017 présente une hausse des appels du 115 concernant des femmes victimes de violence (455 appels en 2017 pour 417 en 2016). Ils concernent beaucoup plus de femmes seules que de femmes avec enfants. Un appel tous les trois jours est recensé pour une femme victime de violence.

- hébergement d'insertion : 112 ménages accueillis en 2017 pour 130 en 2016. La baisse s'explique par un traitement des demandes avant le besoin d'hébergement (retour au domicile, réseau amical). Elle met en avant un besoin en accompagnement plus important en amont
- hébergement d'urgence : 59 ménages accueillis en 2017 pour 45 en 2016
- hôtel : 99 ménages accueillis en 2017 pour 109 en 2016

Constat du rallongement des durées de séjour :

- en hébergement d'insertion : 269 jours en 2017 pour 222 en 2016
- en hébergement d'urgence : 81,6 jours en 2017 pour 66,8 jours en 2016

- à l'hôtel : constant en 2017 et 2016 : 18 jours mais 8 jours en 2015 (L'accompagnement est difficile à mettre en place quand l'hébergement se fait à l'hôtel d'où un retour au domicile plus important)

Sorties : il est relevé un nombre plus important de sorties vers le logement pour les femmes qui sont en hébergement d'insertion que pour les femmes qui sont en hébergement d'urgence ou à l'hôtel. L'accompagnement est en effet primordial pour le non retour à domicile.

Les femmes victimes de violence mises à l'abri à l'hôtel retournent majoritairement au domicile :

- sortie vers le logement pour 6 ménages en 2016 et 2017
- sortie vers le retour au domicile pour 24 ménages en 2017 et 20 en 2016
- le reste des sorties se répartit, notamment pour 2017 entre l'hébergement d'urgence (24), la famille (10) et l'hébergement d'insertion (10)

Les sorties pour les femmes en hébergement d'urgence :

- sortie vers le logement : 12 ménages en 2017 pour 4 en 2016
- sortie vers un retour à domicile : 13 ménages en 2017 pour 10 en 2016
- le reste des sorties se répartit, notamment pour 2017 entre l'hébergement d'insertion (8) et la famille (4)

Les femmes hébergées en insertion sortent principalement vers le logement :

- sortie vers le logement : 40 ménages en 2017 pour 34 en 2016
- sortie vers un retour à domicile : 5 ménages en 2017 pour 10 en 2016
- le reste des sorties s'effectue principalement vers l'hébergement d'urgence (2)

Tableaux supplémentaires ajoutés en local

CCAPEX

Situation de vie relative à une problématique sociale ou administrative	Ménages différents en 2014	Ménages différents en 2015	% évolution moyenne entre 2014 et 2015	Ménages différents en 2016	Ménages différents en 2017	% évolution moyenne entre 2016 et 2017
Ménages ayant reçu notification d'un commandement de quitter leur logement	507	442	-2,82 %	482	498	+ 3,32 %

Typologie des publics dont les dossiers sont présentés en CCAPEX	2014	2015	2016	2017
Hommes, femmes seuls sans enfant	234 (47 %)	267 (49 %)	263 (52 %)	NC à ce jour
Familles monoparentales	122 (25 %)	150 (27 %)	123 (25 %)	NC à ce jour
Couples avec ou sans enfants	141 (28 %)	134 (24 %)	117 (23 %)	NC à ce jour
Typologie des ressources				
Salaire, retraite	201 (38 %)	183 (39 %)	178 (36 %)	NC à ce jour
RSA, ASS	256 (52 %)	260 (47 %)	241 (48 %)	NC à ce jour
AAH, PI	37 (7 %)	61 (11 %)	44 (9 %)	NC à ce jour
Sans ressource	9 (2 %)	19 (3 %)	12 (2%)	NC à ce jour

Continuité de la surreprésentation en CCAPEX dans le Doubs des personnes seules sans enfant et des familles monoparentales. Au vu du bilan CCAPEX 2016, la majorité des ménages ayant fait l'objet d'une saisine de la CCAPEX en 2016 perçoivent un RSA sachant que la proportion varie selon le secteur (plus importante sur Montbéliard par rapport au Haut-Doubs). La plupart des ménages cumule plusieurs types de ressources. Les salaires étant faibles et irréguliers, ils sont souvent cumulés avec une autre prestation.

3.3. Le parc de logement ordinaire est-il adapté aux caractéristiques de la population (nombre, composition, revenu des ménages) ?

Cette analyse doit permettre de mesurer l'adéquation du parc de logement ordinaire aux demandes des ménages en termes de taille, de coût, de localisation et de qualité. Au travers de cette réflexion, il s'agit de qualifier à la fois les potentialités de sortie « vers le haut » offertes aux publics en situation de mal logement mais aussi les risques, pour les ménages ayant un logement, sur leur capacité à s'y maintenir. Une approche tenant compte des disparités géographiques infra départementale (bassins de vie ou d'emploi, agglomération ou quartiers d'une agglomération) peut s'avérer pertinente.

Ménages occupant un logement (parc privé ou public) et rencontrant des difficultés à s'y maintenir ou faisant face à une situation d'inconfort « critique »

Type de difficulté	Nombre de ménages différents concernés	Taux d'évolution
Ménages en habitat potentiellement indigne <i>CD-rom PPPI – catégories 7 et 8 – 2013</i> Parc Privé Potentiellement Indigne	1 108 en 2013	Non disponible
Ménages bénéficiaires d'une aide au logement, ayant fait l'objet d'une procédure de traitement d'un impayé de loyer dans le parc social et privé	2 174 signalements impayés de loyer en 2017	1 864 signalements en 2016
Ménages en situation de surendettement	1 476 en 2017	1 538 en 2016

Les seuils pour le signalement des impayés de loyer ont été modifiés fin 2017 au niveau national, entraînant une hausse des signalements d'impayés de loyer et des procédures de traitement (2 174 signalements d'impayés en 2017 ; 1 864 en 2016).

Baisse des ménages en situation de surendettement (1476 en 2017 ; 1 538 en 2016 ; 1 781 dossiers en 2013) mais un endettement moyen de 28 808 € en 2017 supérieur à la moyenne nationale et régionale (27 862 € pour la France et 27 398 € pour la Bourgogne Franche-Comté).

Tableau supplémentaire ajouté en local :

Surendettement – Données Banque de France 2017

Surendettement 2017	France	Bourgogne Franche-Comté	Doubs
Nb de situations soumises aux commissions de surendettement	181 123	9 105	1 476
Nb de personnes surendettées	206 524	10 612	1 854
Endettement moyen, hors immobilier des ménages surendettés	27 862	27 398	28 808
Caractéristiques des ménages surendettés en %	France	Bourgogne Franche-Comté	Doubs
Couples	49,7	49,5	48,7
Divorcés, séparés	27,6	30,2	30,1
Célibataires	18,5	16	17,8
Veufs(ves)	4,2	4,3	3,3
Hommes	45,6	46,9	46,7
Femmes	54,4	53,1	53,3
Situation au regard du logement	France	Bourgogne Franche-Comté	Doubs
Locataires	75,8	72,1	74,5
Propriétaires accédants	8,3	11,1	11,3
Propriétaires	3,4	4,5	2,1
Hébergés et occupants à titre gratuit	10,4	10,7	11,3
Autres	2	1,5	0,7
Capacité de remboursement	France	Bourgogne Franche-Comté	Doubs
Nulle	50,4	47,3	47,2

Principalement des situations avec aucune personne à charge (55 % pour la France, 57,3 % pour la Bourgogne Franche-Comté et 57,6 % pour le Doubs).

Disponibilité du parc social

Indicateur	Année 2016	Evolution au cours des 2 dernières années
Nombre de logements sociaux proposés à la location	38 337	+ 6
Taux de vacance des logements proposés à la location dans le parc social (y compris le taux de vacance technique)	2,3 %	- 0,7 point
Ancienneté moyenne des demandes au 31/01/18 (en nombre de mois)	13 mois	12 mois + 1 mois
Délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social	6 mois	stable
Délai moyen d'attente pour une demande hors mutation dans le parc social	4 mois	stable
Taux de pression Nb de demandes en cours/nb d'attributions sur les 12 mois précédents	1,8	stable
Taux de pression externe hors demandes de mutation	1,5	stable

RPLS – 2015 et 2016

SNE – Demandes en stock et demandes en stock hors mutation au 31/01/17 et 31/01/18 / Attributions et attributions hors mutations du 01/02/16 au 31/01/17 et du 01/02/17 au 01/02/18

A l'échelle nationale, un territoire est considéré comme tendu à partir d'un taux de pression externe de 2. A l'échelle du Doubs, on constate d'importantes disparités : taux de pression externe supérieur ou égal à 4 dans les CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et du Grand Pontarlier, et inférieur à 1 sur PMA ou la CC du Pays de Maîche.

Adéquation de la structure du parc de logements sociaux aux demandes des publics en attente d'un logement social

Type de logements	Nombre de ménages demandeurs au 01/01/16 (en stock)	Nombre de logements dans le parc social au 01/01/16	Nombre de logements vacants au 01/01/16	Nombre de ménages demandeurs au 01/01/16 / nombre de logements dans le parc social au 01/01/16	Nombre de ménages demandeurs au 01/01/16 / nombre de logements vacants en au 01/01/16
Chambre et T1	1 233	2 280	63	0,54	19,6
T2	2 620	6 302	130	0,41	20,15
T3	2 802	13 887	537	0,20	5,22
T4	1 874	12 311	579	0,15	3,24
T5	456	3 071	185	0,15	2,47
T6 ou plus	22	486	22	0,05	11
TOTAL	9 007	38 337	1 516	0,23	5,94

Une partie des demandes de logement social ne sont pas couverte par l'offre existante : forte pression de la demande de petits logements dans le parc social : 19,6 demandeurs au 01/01/16/nb de logements vacants pour les chambres et T1 ; et 20,15 pour les T2 au 01/01/16.

Taux de pression externe (hors demandes de mutation) à 1,5 en 2016 mais avec d'importantes disparités selon les secteurs géographiques avec un taux de 4 dans les CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et du Grand Pontarlier.

Le délai moyen d'attente pour l'obtention d'un logement social est stable (6 mois en 2016).

3.4. L'offre globale de logement et d'hébergement permet-elle d'absorber les besoins nouveaux (quantitativement et qualitativement) et de proposer des sorties vers le haut ?

A/ Les besoins

Quantification des personnes sans solution de logement

Type de situation	Nombre de personnes différentes (2016)	Nombre de ménages différents (2016)	Nombre de personnes différentes (2017)	Nombre de ménages différents (2017)	Nb de ménages différents (2018)
Personnes et ménages différents ayant sollicité le 115 pour un hébergement	3 054	1 961 ménages	3 956	2 433 ménages	-
Personnes et ménages différents ayant été hébergés en HU (hors hôtel)	1 001 personnes	796 ménages	962 personnes	757 ménages	-
Nombre de personnes ou ménages différents ayant été hébergées à l'hôtel	745	-	639	-	-
Personnes et ménages différents ayant été hébergés en HI	1 477	-	1 388	-	-
Personnes ou ménages différents sans solution de logement, ayant fait une demande de logement social <i>SNE – Demandes en stock au 31/01/17 et 31/01/18. Situation de logement actuel : Camping caravanning, centre enfance et famille, hôtel, RHVS foyer, sans abri, structure d'hébergement</i>	-	-	-	497	530

En 2017, le SIAO a comptabilisé 12 580 nuitées hôtelières consommées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre équivalent à 35 places ouvertes et financées en hôtel (nombre de nuitées/365 jours).

Sont observées :

- augmentation du nombre de personnes ayant sollicité le 115 pour un hébergement
- relative stabilité du nombre de personnes hébergées en HU ; à l'hôtel ; en HI et HS
- relative stabilité du nombre de ménages sans solution de logement, ayant fait une demande de logement social

Nombre et modes d'hébergement des demandeurs d'asile et des personnes à droits incomplets

	2016	2017
Taux d'occupation des places HU par des demandeurs d'asile au 31/12	46	63
Taux d'occupation des places HU par des personnes ayant des droits incomplets au 31/12	NC	NC
Taux d'occupation des places en HUDA par des déboutés sans titre et des régularisés en présence indue au 31/12	32 %	21,6 %
Taux d'occupation des places CADA par des régularisés, des déboutés sans titre et des réfugiés en présence indue au 31/12	12,8 %	16,4 %
Taux d'admission en CADA au cours de l'année	environ 20 %	environ 30 %

Source : DDCSPP

Présence massive de certains publics qui limite les sorties et rotations et hausse du taux d'occupation des places CADA par des régularisés, des déboutés et des réfugiés en présence indue.

Capacité à répondre aux demandes DALO et DAHO

	2015	2016	2017
Nb de situations étudiées en commission de médiation	150	143	146
Taux de réponses favorables en commission DALO (Décisions : Prioritaire et urgent / Prioritaires et devant être accueilli)	56,8 %	48,6 %	51 %
Taux de réorientation de logement en hébergement	10,1 %	17,3 %	12,9 %
Taux de rejet en commission DALO	23,6 %	26,4 %	27,9 %
Taux de refus de proposition par les ménages DALO	50,7 %	41,5 %	30 %
Taux de relogement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DALO	52 %	66 %	34 %
Taux d'hébergement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DAHO	45,8 %	46,7 %	19 %

INFODALO – 2015-2016-2017

Les données relatives à l'hébergement des ménages ne sont pas fiables, elles sont donc à prendre avec précaution (l'hébergement est assuré par la DDCSPP, le suivi des suites des décisions favorables en hébergement fait l'objet de liaisons entre la DDT et la DDCSPP, mais depuis peu).

Par ailleurs, s'agissant des recours 2017, les ménages reconnus PU à loger ou à accueillir en fin d'année ne sont pas encore tous relogés.

Explication de la diminution du taux de relogement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DALO : DALO est un dispositif d'urgence pour faire face à une situation de précarité, aussi un ménage refusant la proposition de relogement sans motif légitime, sort du dispositif.

Depuis la mise en place du dispositif, le contingent préfectoral est géré par la DDT selon un mode de gestion en stock direct. La DDT se charge de proposer aux bailleurs sociaux les candidats susceptibles d'être positionnés sur un logement dont la libération leur a été communiquée. Ce mode de gestion est susceptible d'évoluer avec les dispositions à venir dans la Loi ELAN.

La présence de la conseillère logement du Département à la commission de médiation est une valeur ajoutée car elle permet d'assurer les liens entre les différentes commissions (CCAPEX, IDCA, SIAO).

	2015	2016	2017
Délai moyen d'attribution d'un logement à un ménage DALO relogé (par rapport au stock)	4,03 mois	4,64 mois	3,16 mois
Délai moyen d'attribution d'une place d'hébergement à un ménage DAHO (par rapport au stock)	Délai faible car la personne reconnue DAHO est prioritaire		

Suite à la reconnaissance d'un DAHO, l'attribution d'un hébergement, est traitée prioritairement par le SIAO.

B/ L'offre

Analyse comparée du niveau d'équipement en places d'hébergement du département, au regard de sa population en difficulté sociale et de la moyenne régionale et nationale

Population totale (en milliers)	534 710 en 2014	536 959 en 2015
Population sous le seuil de pauvreté de 60% (en milliers)	12,5	12,3
Nombre de places HU pérennes hors hôtel au 31/12	236 en 2017	234 en 2016
Ratio Equipement HU (14.9/14.6) : Nbre de places HU pérennes/Pop sous le seuil de pauvreté de 60%	0,0035 %	0,0035 %
Nombre de places HU pérennes hors hôtel au 31/12	NC	NC
Ratio Equipement HU sous DGF (14.1/14.6) : Nbre de places HU pérennes/Pop sous le seuil de pauvreté de 60%	23 en 2017	23 en 2016
Nombre de places HI et HS au 31/12	501 (259 CHRS ; 20 HIM ; 2 LPESA ; 202 LTA ; 18 Escale) en 2017	454 (259 CHRS; 20 HIM; 2 LEPSA; 155 LTA; 18 Escale) en 2016
Ratio Equipement HI et HS (stabilisation) (14.11/14.6) : Nbre de places HI et HS / Pop sous le seuil de pauvreté de 60%	0,0074 %	0,0068 %

Etat des capacités d'hébergement, de logement, d'accompagnement mobilisables et des moyens dédiés à l'accueil et à l'orientation

	Nombre d'ETP en 2017
Capacité de traitement du 115	2 ETP + remplacements si absence (congés ...) + 1 ETP nuit + mutualisations
Capacité de l'accueil de jour	22,51 ETP dont 2 période hivernale
Capacité d'orientation du SIAO	2 ETP intervenant social + 1 chef de service + 1,75 ETP fonction évaluation coordination des parcours

Plateforme 115 :

2016 a été la première année complète pour la plateforme 115 qui a démarré le 1^{er} avril 2015 dans sa version départementale avec le portage par le Groupement de Coopération Sociale (GCS) 25.

Localisation des appels :

En 2016 : Besançon (72%) ; Montbéliard (7%) ; Pontarlier (6%) et autres (15%)

En 2017 : Besançon (74%) ; Montbéliard (7%) ; Pontarlier (4%) et autres (15%)

L'activité est montée en charge en lien avec l'actualité de l'arrivée des publics dits « migrants ». La plateforme 115 a dû adapter ses réponses en lien avec les instructions des services de l'État et via l'instance de régulation de la Préfecture. 10 779 appels en 2016 provenant pour 37 % les partenaires, 56 % les personnes elles-mêmes et 7 % d'appels polluants. Les réponses apportées ont été principalement la réorientation (62%), l'hébergement (24%) et pour 14 % pas de proposition.

Informations et tableaux supplémentaires ajoutés en local sur les accueils de jour

Le Département du Doubs compte 3 accueils de jour, dans les trois territoires : Besançon, Montbéliard et Pontarlier.

A Besançon, l'accueil de jour « La boutique Jeanne Antide » situé 3 rue Champrond se donne comme priorité de répondre à certains besoins fondamentaux comme l'accès aux droits, l'accès à la restauration et l'accès aux soins. Il est réservé aux personnes sans abris, « grands exclus », « routards », population n'ayant pas de lieu sécurisant où se poser la journée.

La restauration sociale est proposée, sur ce même lieu. En période hivernale restauration 7jours/7 midi et soir.

2050 personnes ont fréquenté l'accueil de jour en 2016 et ont accédé à l'ensemble de ses services. Il s'agit principalement de migrants déboutés ou en attente de régularisation, de personnes sans abri, bisontines ou de passage, originaires d'autres régions de France, de personnes ponctuellement « sans abris » du fait d'aléas de la vie (ruptures, abandons, maltraitance, expulsions locatives...) ou encore de ressortissants européens sans emploi, sans ressources.

L'accueil situé au 129 grande rue, a été ouvert en janvier 2017 pour regrouper en un même lieu les accueils de « la buanderie » et « les quais ». Cet accueil demeure conditionné à une orientation concertée par les partenaires positionnés lors des réunions de régulation qui se déroulent tous les vendredis matins en Préfecture. Le public bénéficiaire se compose de familles migrantes pour une capacité de 55 places en 2017.

Accueils de jour de Besançon

BJA – 3 rue Champrond – (Seul lieu qui accueille les personnes avec leur chien)	Horaires hors période hivernale			Horaires période hivernale		
	8h15-11h30/12h-14h // week end 8h15 – 12h			8h15-11h30 / 12h-17h / 18h-19h30		
	2014	2015	% évol moyenne entre 2014 et 2015	2016	2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
ETP salariés	10,2	10,2	0	10,2	10,6 dont 2 ETP période hivernale	
Bénévoles	2	2	0	2	2	
Capacité d'accueil	90	90	0	90	90	
Typologie des publics accueillis	2014	2015	2016	2017	Tendance observée	
Hommes	1595	1520	1570	1323	Baisse de la fréquentation (modification des conditions d'accès) : accueil en priorité des personnes sans logement. Les femmes présentes sont principalement des migrantes – Augmentation du nombre de jeunes sortant d'IME... avec troubles psychiques / Nombreuses personnes accompagnées de chiens d'où la difficulté de trouver un hébergement.	
Femmes	655	486	480	375		
Dont couple	71	52	56	112		
Total	2250	2006	2050	1698		
Logement						
Nombre de personnes disposant d'un logement	194	117	122	75	Principalement des personnes en situation d'isolement percevant des ressources stables souvent faibles. Elles sont à la retraite et/ou en perte d'autonomie (AAH) et plus rarement perçoivent un petit salaire. Diminution de la fréquentation des personnes avec logement du fait de la modification des conditions d'accès. Augmentation constatée du nombre de proposition de logement pour les SDF.	
Repas Tendance observée						
Nombre de repas servis le matin	18 874	17 728	17 649	17 122	Baisse constatée du fait notamment de la modification des conditions d'accès.	
Nombre de repas servis le midi	22 934	22 761	21 737	18 932		
Nombre de repas servis le soir	9 532	8 916	8 829	8 232		
Passages	58 752	57 102	56 951	56 220		

BJA – 129 GRANDE RUE Familles migrantes avec enfants	Horaires hors période hivernale			Horaires période hivernale		
	10H30 – 14h (lundi, mardi, jeudi et vendredi) – 10h30 -19h30 (mercredi, samedi et dimanche)					
	2014	2015	% évol moyenne entre 2014 et 2015	2016	2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
ETP salariés	5,5	5,5	0	5,5	5	-9,09
Capacité d'accueil	80	80	0	80	55	-31,25
Typologie des publics accueillis	2014	2015	2016	2017	Tendance observée	
Hommes	57	33	54	68	Augmentation du nombre de mineurs par rapport au nombre d'adultes. Les origines de ces personnes sont variées mais principalement : Europe de l'Est (Kosovo, Bosnie, Albanie, Arménie...).	
Femmes	63	44	67	94		
couple	0	0	0	9		
enfants	121	89	135	160		
Logement						
Nombre de personnes disposant d'un logement	0	0	0	0		
Repas						
Nombre de repas servis le matin	28400	28545	28702	0	En 2017 arrêt des petits déjeuners, nouvelle organisation ouverture à 10h30.	
Nombre de repas servis le midi	29152	29235	30250	19176		
Nombre de repas servis le soir	27950	28484	28502	19010		

Accueil de jour de Montbéliard

A Montbéliard, l'accueil de jour de la Maison d'accueil de la Prairie est un lieu qui permet aux résidents et anciens résidents de se rencontrer et de tisser des liens sociaux. Il permet aussi aux bénéficiaires de l'abri de nuit d'être au chaud durant les après-midi. Les visiteurs ont la possibilité de laver leur linge ou de prendre une douche. Ce sont des boissons chaudes ou des jus de fruits qui sont proposés ainsi que des gâteaux confectionnés à la maison ou sur place par les bénévoles avec l'aide des résidents volontaires.

En 2016 ce sont 248 personnes différentes qui ont fréquenté ce lieu au moins une fois en comptabilisant les enfants qui accompagnent leurs parents. 3 478 passages ont été comptabilisés avec une moyenne de fréquentation quotidienne de 15 personnes, en légère augmentation comparé aux années précédentes (la moyenne était de 13,5 personnes en 2015 et 13,9 en 2014). Cette augmentation est due à la présence pendant les accueils de jour de quelques personnes qui viennent aux repas chauds servis les midis. 158 repas chauds ont été servis au cours des 10 semaines du 25/01/16 au 31/03/16 et 24 personnes sont venues au moins une fois se restaurer. 138 repas ont été servis entre le 1er novembre et le 31 décembre 2016.

Fin 2018, l'accueil de jour proposera une restauration sociale tous les jours, dont week-ends et jours fériés, à l'attention des publics de l'abri de nuit.

Accueil de jour Maison d'Accueil de la Prairie - Montbéliard	Horaires hors période hivernale			Horaires période hivernale		
	14h à 17h du lundi au vendredi			14h à 17h du lundi au vendredi		
	2014	2015	% évol moyenne entre 2014 et 2015	2016	2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
ETP salariés	0,2	0,2	0	0,2	0,2	0
Public	2014	2015	2016	2017	Tendance observée	
homme	73	102	113	117	Augmentation du nombre de personnes accueillies, principalement les hommes et les enfants.	
femme	77	93	99	98		
couple	NC	NC	9	7		
enfants	23	20	18	30		
Typologie des publics accueillis						
Résidents MAP	36	32	40	41	Fréquentation en hausse notamment avec un nombre croissant de demandeurs d'asile.	
Anciens résidents MAP	32	24	37	33		
Personnes de l'extérieur	105	159	118	96		
Demandeurs d'asile	-	-	53	89		
Logement						
Nombre de personnes disposant d'un logement	137	183	155	133	Le nombre de personnes disposant d'un logement semble diminuer.	
Repas						
Nombre de repas servis le midi	0	0	296	646	Forte augmentation du nombre de repas servis.	
Passages						
Nombre de passages	3211	3112	3478	4075	Hausse constatée depuis deux ans.	

A Pontarlier, l'accueil de jour « Travail et Vie » a ouvert 333 jours en 2016 pour 3 500 heures avec 5,66 ETP. L'association répond de manière inconditionnelle à des besoins d'accueil et contribue à faire le lien entre la rue et les structures d'insertion et d'hébergement pour les adultes dont hommes et femmes en situation de précarité souvent désocialisés. Elle propose un espace d'accueil qui répond à des besoins essentiels de l'existence : accueil autour d'un café, douche, laverie, bagagerie, domiciliation, boîte aux lettres ; aide dans les démarches administratives, accès à un hébergement, à une aide alimentaire et à des soins ; service de restauration sociale permettant aux personnes en grande difficulté sociale de bénéficier de repas chauds.

Travail et Vie Pontarlier	Structure ouverte tous les jours y compris les week-ends et jours fériés de 8h15 à 19h45 durant la période hivernale (fermeture entre 14h et 16h30 du lundi au samedi et le dimanche toute la journée hors période hivernale)	
Public	2016	Tendance observée
homme	131	La moyenne d'âge des personnes accueillie est de 43 ans avec une forte proportion de personnes âgées entre 40 et 59 ans (76 personnes). En 2015 l'association accueillait 133 hommes et 22 femmes
femme	28	
Typologie des publics accueillis		
Habitant Pontarlier (Adresse postale)	95	La majorité des personnes (60 %) vient de Pontarlier
Résidents du Doubs	20	
Hors département ou France	44	
Logement		
Nombre de personnes locataires (autonome, foyer, résidence sociale, résidence accueil)	80	Prédominance de personnes qui ont un logement mais qui « n'habitent pas totalement leur logement » et/ou ont besoin de conserver un lien avec l'accueil de jour.
Nombre de personnes sans domicile fixe	70	
Nombre de personnes hébergées par un tiers	9	
Nombre de repas Tendance observée		
Nombre de repas	6496	6,5 % de repas en plus qu'en 2015 (727 en mars et 305 en août pour les extrêmes) – Avec en + 2 500 et 3 000 petits déjeuners
Passages		
Nombre de passages	6563	Une augmentation de + 3 % a été constatée par rapport à l'année 2015 (6 377 passages en 2015) Novembre étant le mois le plus fréquenté et août le moins fréquenté

	Capacité en nombre de places/logements permanents /autres			Taux d'occupation moyen sur l'année 2017	Durée moyenne d'attente avant entrée (année 2017)	Durée moyenne de séjour sur l'année 2017 (en nb de jours)
	Au 31/12/16	Au 30/06/17	% évol moyenne entre 2016 et 2017			
Hébergement généraliste en nombre de places						
CHU hors CHRS	254	255	0,39	0,39		29,8
CHRS Urgence	23	23	0			133
Hôtel (nb de nuits d'hôtels/nb de jours)	50	36,28	-27,44			Femmes victimes de violence 18 Vulnérables 70 DA 21,8
RHVS	-	-	-			
Hébergement de stabilisation hors CHRS	-	-	-			
Hébergement d'insertion hors CHRS					1,72	333
(HIM 20 places + Escale 19 places)	39	38	-2,56		0,83	34 mois en 2017 et 31,55 mois en 2016
CHRS Stabilisation	-	-	-			
CHRS Insertion	259	258	-0,39		2,12	330
Places bénéficiant d'un co-financement ALT	425	276	-35,06		198,84 jours	202,49 jours
Places d'hébergement financées exclusivement par l'ALT	5	237	+ 4 640		123,32 jours	120,32 jours
Hébergement spécialisé						
CADA						
AHSFC	158	158	0	70		
ADDSEA	190	190	0			
ADOMA	135	135	0	93		
HUDA						
AHSFC	30	30	0	98,23		
ADDSEA	85	85	0			

ADOMA	20	20	0	100			
CPH AHSFC	36	36	0	89,2			
Centre maternel et centre parental	16 places/an et 16 places enfants en 2016		16 places/an et 16 places enfants en 2017	93,42 % en 2016 et 83,49 % en 2017 (appartements en travaux)	-	18 mois en 2016 22 mois en 2017	
LHSS	NC						
LAM Lits d'Accueil Médicalisé	NC						
Logement adapté							
	Nb de logements	Nb de places	Nb de logements	Nb de places	Evolution en terme de places	Durée moyenne d'attente avant entrée (année 2017)	Durée moyenne de séjour sur l'année 2017 (en nb de jours)
	Au 31/12/16		Au 30/06/17				
Résidence sociale 'classique' (720 + 156 Cassotte)	876	952	843	900	-5,46	2,82	965
Pensions de famille - Maisons de relais	97	100	96	100		3,29	1 290
Résidence accueil	34	34	34	34	0	7,47	1 154
FJT hors résidence sociale (moins la Cassotte 156 logements et places)	116	1692	152	162			
FTM hors résidence sociale (ADOMA + APAT Pontarlier)	90	103	141	142	37,86	2,84	2 605
Logement du parc privé en sous-location	-	-	-	-	-		
Logement Temporaire Accompagné dans le cadre d'Accompagner pour Habiter	28	155	82	202	30,32	2,04	259
Intermédiation locative financée par l'Etat auprès de SOLIHA AIS			8 logements pour 24 personnes en 2017				
Intermédiation locative (convention Logement d'abord)			Objectif de 12 logements en 2018 et 38 logements en 2019				

Logement ordinaire au 01 janvier 2018						
Logement conventionné ANAH - parc privé	423		Non disponible			
Logement conventionné ANAH - parc privé social	875		Non disponible			
Logement conventionné ANAH - parc privé très social	101		Non disponible			
Intermédiation locative en mandat de gestion (dans parc privé) SOLIHA AIS (mandats de gestion)	322 logements au 31/12/17					
Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI)						
Logement parc social (hors MOI)	38337		Non disponible			
Logements PLAI	269		Non disponible			
Logements PLAI adaptés	Aucun		Non disponible			
Logements Accord collectif du parc social	Pas concerné		Non disponible			
Logements du contingent Préfectoral	8032		Non disponible			
Logement parc privé (hors MOI et ANAH)						
Habitat et accueil spécifique						
Résidences principales du parc privé (RP INSEE total – Nb logements RPLS)	199 924 en 2014					
Résidences principales du parc privé						
Aires de grand passage (Nombre d'aires)	4 au 01/01/18					
Terrains familiaux (Nombre de terrains)	11 au 01/01/18					
Aires d'accueil (Nombre d'aires)	10 au 01/01/18					

Hébergement, logement adapté :

Au 31/12/2016, 694 ménages sont hébergés ou logés temporairement (852 personnes dont 143 enfants) dont 177 ménages en CHRS (68%), 59 ménages en Logement Temporaire Accompagné, 14 ménages en LHSS, 220 ménages en Résidence Sociale (55%), 122 ménages en Maisons relais, Résidences Accueil (26%), 90 ménages en Foyer ADOMA (19%).

Le public de 18 à 24 ans est constitué de 171 ménages, 181 adultes et 29 enfants (18 % de la demande d'insertion). 50 % sont orientés en CHRS.

Au 31/12/16, 123 personnes de 60 ans et plus sont dans la file du SIAO (81 en 2015) en étant soit hébergées, soit logées temporairement. La solution foyer ou résidence reste la plus utilisée.

L'échelle des âges pour les plus de 60 ans s'étend jusqu'à 85 ans. Sur les 84 personnes encore présentes dans les dispositifs, 14 ont 80 ans et plus, majoritairement logées au foyer ADOMA (public Harkis).

Au cours de l'année 2016, 41 % des femmes faisant appel au SIAO insertion sont ou ont été victimes de violences. Augmentation de ces situations : 42,7 % en 2015 et 37 % en 2014. Sur les dispositifs d'urgence, la demande représente 15,7 % de la demande totale des femmes.

Le public dit « migrant » : le public en difficulté administrative sur le plan du droit au séjour qui accède aux structures d'insertion reste marginal.

69 ménages statutaires ont formulé une demande SIAO en 2016 (55 en 2015). 54 ont accédé aux structures ou ont en attente : 18,5 % vers un CHRS, 74 % en foyer FTM/Résidence sociale et 20 % n'ont pas reçu de proposition ou ont annulé leur demande.

Analyse de la fluidité de l'offre – Non complété pour le Doubs. Cf tableau suivant qui évoque les orientations

	2013	2014	2015
Taux de personnes ayant bénéficié d'au moins une attribution de place en HU	-	-	-
Taux de personnes ayant bénéficié d'au moins une orientation par le volet insertion du SIAO	-	-	-
Taux de personnes ayant eu au moins une réponse positive (=attribution) par le volet insertion du SIAO	-	-	-
Taux de personnes sortantes de CHRS qui accèdent à un logement accompagné ou autonome	-	-	-
Taux de femmes victimes de violences n'ayant jamais bénéficié d'une attribution de place d'hébergement (urgence et insertion) ou d'un logement accompagné	-	-	-

Années 2016 et 2017

900 ménages ont sollicité le SIAO en 2017 (951 en 2016).

589 ménages sont entrés en structures en 2017 (612 en 2016).

En %	2017	2016
Orientations hébergement prononcées en		
Hébergement d'insertion	28,20	22
Orientation CHRS	71,80	78
Orientations logement accompagné		
Résidences	55,5	64
Maisons relais, résidences accueil	17	28
FTM	9,4	5
Logement direct	11,6	2
Escale	1,6	1

Année 2017 :

En 2017, 3 968 demandes d'hébergement (exprimées en nombre de personnes différentes) ont été relevées dont 428 pour des demandes d'hébergement en CHRS et 161 en logements adaptés.

Ce sont 1 851 demandes d'hébergement et de logement adapté qui ont été traitées (orientations), exprimées en nombre de personnes différentes.

1741 réponses positives ont été apportées en 2017, en personnes différentes, dans l'hébergement généraliste dont 258 en CHRS et 113 dans le logement adapté.

Sorties :

En 2017, 241 personnes sont sorties de CHRS (hors accueil d'urgence). L'accueil d'urgence concerne les séjours de moins de 15 jours. Donc sont comptabilisés les sorties de personnes ayant résidé plus de 15 jours d'affilé dans l'établissement.

- 119 personnes sont sorties de CHRS vers le logement ordinaire (y compris le logement social)
- 15 personnes sont sorties de CHRS vers le logement adapté

soit un nombre total de personnes sorties de CHRS vers le logement ordinaire et adapté : 134

Durée d'attente :

Le nombre de ménages en attente a été en progression constante avec un pic de 166 ménages en août 2016 (227 personnes dont 54 enfants). A l'exception des mois de mai et septembre 2016, le nombre de demandes est plus important que le nombre de sorties.

Toutes les catégories de publics voient leur durée d'attente augmenter :

- hommes seuls : 1,2 mois en 2015 et 3,2 mois en 2016
- femmes seules : 1,6 mois en 2015 et 4,8 mois en 2016

L'attente moyenne sur l'ensemble du territoire pour les femmes avec enfant pour les entrées 2016 en CHRS ou LTA est de 1,44 mois. Le temps d'attente est plus long sur Besançon que sur Montbéliard.

Les listes d'attente pour les hommes sont surchargées : 60 hommes seuls sont en attente d'un hébergement au 31/12/16. C'est 110 hommes en considérant toutes les structures dont le logement accompagné.

Au 31/12/2016 la rotation en CHRS est de 110 % et 65 % en logement temporaire. Le suivi des séjours longs qui est fait chaque semestre par le SIAO fait apparaître en 2016 les blocages récurrents : ménages DAHO dont la situation sociale est très dégradée et le relogement complexe à mettre en œuvre ; situations administratives précaires ; problématiques santé et vieillissement.

Les durées de séjour sont en moyenne de 12 mois en CHRS et 14 mois en Logement Temporaire.

Le tableau relatif aux capacités et places fait ressortir les points suivants :

- des résultats significatifs en terme de sorties vers le logement (49 % des personnes sorties de CHRS accèdent au logement direct ordinaire – 119 personnes sur 241 qui sont sorties de CHRS)
- des durées moyenne de séjour non excessives (11 mois/CHRS en 2016 ; 7 mois/Logement Temporaire Accompanyé)
- nombre important de places en logements accompagnés (900 places au 30/06/17) mais qui ne font pas l'objet d'une analyse de besoins
- stabilité du nombre de situations étudiées en commission de médiation du DALO (146 en 2017 ; 143 en 2016 ; 150 en 2015). Un taux de rejet en hausse (27,9 % en 2017 ; 26,4 % en 2016 ; 23,6 % en 2015) et baisse du taux de relogement effectif des ménages ayant fait l'objet d'une décision favorable DALO (34 % en 2017 ; 66 % en 2016 ; 52 % en 2015), les ménages refusant la proposition de logement sans motif légitime sont sortis du dispositif. Délai moyen d'attribution d'un logement en diminution (3,16 mois en 2017 ; 4,64 mois en 2016 ; 4,03 mois en 2015)

3.5. Au regard du principal facteur déclencheur de leurs difficultés en matière de logement, comment les publics se répartissent-ils dans l'offre d'hébergement et de logement adapté à un instant t ?

Il s'agit ici d'identifier deux problématiques :

- *Les publics sont-ils accueillis dans des structures proposant une réponse satisfaisante au regard de leur situation de vie (ayant déclenché la difficulté de logement ou le mal logement) ?*
- *Certaines structures sont-elles « embolisées » par des publics particuliers, mobilisant une offre non adaptée pour eux et bloquant la recherche de solutions pour d'autres publics ?*

La répartition des publics par situation de vie est appréhendée comme une photographie à un instant t (et non sur les flux d'une année), et ce chaque année afin d'analyser l'évolution de la situation. Il s'agit d'aboutir à un constat objectif et non de proposer des solutions normatives.

Les individus présents dans les structures/dispositifs relevant de l'hébergement seront exprimés en personnes. Les individus présents dans les structures/dispositifs relevant du logement seront exprimés en ménages.

L'identification du facteur déclencheur des difficultés est en principe réalisée au moment du diagnostic des travailleurs sociaux lors de la première entrée dans le dispositif.

Par ailleurs une personne ou un ménage ne pourra être répertorié que dans une seule catégorie et toutes les personnes présentes dans les structures seront catégorisées. La catégorie « autre » doit contenir un effectif très restreint car toutes les catégories définies ont été prévues pour répondre aux différentes situations de vie. Vous devrez calculer un total pour vérifier que toutes les personnes ou ménages présents dans chaque structure/dispositif sont répertoriés. Pour tous les individus dont vous ignorez la situation, vous pourrez renseigner la catégorie « information non renseignée ».

Des cumuls de situation sont possibles dans la seconde catégorie (situations de vie reflétant une difficulté sociale et par conséquent un besoin d'accompagnement généraliste ou spécifique - ex : soutien financier), ne permettant pas une addition des données. De plus toutes les personnes, ménages présents dans les structures, dispositifs ne seront pas répertoriés dans ce tableau qui identifie des problématiques spécifiques.

Au regard du principal facteur déclencheur de leurs difficultés en matière de logement, comment les publics se répartissent-ils dans l'offre d'hébergement et de logement adapté à un instant ?

- pour les personnes ou ménages présents dans les structures au 31/01/18 selon leur situation de vie résidentielle à l'origine du parcours :
 - o personnes vivant à la rue sont principalement en HU (hors CHRS)
 - o les sortants de prison sont principalement en CHRS insertion
 - o les sortants d'institution psychiatrique sont principalement en pension de famille
 - o les sortants d'ASE sont principalement en résidences sociales, ou CHRS insertion
 - o les personnes qui vivaient chez un tiers sont principalement en CHRS insertion, ou hébergement d'insertion
- pour les personnes ou ménages présents dans les structures au 31/01/18 selon la situation sociale ou administrative à l'origine du parcours :
 - o les femmes victimes de violence sont principalement en CHRS insertion, en HU ou en hébergement d'insertion
 - o les déboutés du droit d'asile sont principalement à l'hôtel

3.6. Quels sont les publics dits « invisibles » ?

Les publics dits « invisibles » recouvrent deux catégories distinctes :

- D'une part, les personnes qui, bien qu'étant passées par un dispositif ou une structure, ont aujourd'hui été perdues de vue par les services en charge des politiques d'hébergement / logement
- D'autre part, les personnes n'ayant jamais été prises en charge par ces services, ou n'ayant jamais fait appel à eux, mais dont les besoins sont connus : publics repérés lors de maraudes, personnes habitant dans un parc identifié comme potentiellement indigne, personnes vieillissantes habitant des zones rurales et/ou peu habituées des services sociaux, personnes vivant en résidence mobile en errance (expulsées régulièrement des mêmes territoires), personnes vivant en résidence mobile propriétaires de terrains non raccordés à l'eau et/ou à l'électricité.

La mesure et la qualification des besoins de ces publics ne peuvent faire l'objet d'un recensement exhaustif ou d'une mesure statistique. En revanche, une mobilisation d'indicateurs qualitatifs ou relevant d'un faisceau d'indices peut être envisagée :

- Proportion de retraités avec les minima sociaux
- Evolution du nombre de données de surendettement
- Evolution de la fréquentation de la banque alimentaire et des associations caritatives
- Suivi des personnes ayant appelé le 115 (en prenant en compte non pas les demandes mais les personnes)

Cette analyse peut être complétée qualitativement par des échanges avec les structures en charge des maraudes et de la veille sociale, pour identifier des tendances globales, des évolutions dans les types de publics à la rue.

Les personnes « invisibles »

	Nombre en 2016	Nombre en 2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
Personnes qui sont passées par un dispositif ou une structure mais qui ont été perdues de vue par les services en charge des politiques d'hébergement/logement			
Public ne donnant pas de suite	449	453	0,89
Public sorti des dispositifs sans solution	1 300	1 417	9
Personnes n'ayant jamais été prises en charge par ces services ou n'ayant jamais fait appel à eux mais dont les besoins sont connus			
Public repéré par les maraudes	Le SIAO/115 fonctionnant sur sollicitation, le SIAO n'est pas en mesure de compléter la deuxième partie du tableau.		
autres (préciser)			

Personnes qui ne donnent pas suite : celles qui sollicitent le SIAO (hébergement d'urgence et hébergement d'insertion) une seule fois et qui ne se manifestent plus. Interprétation possible : les personnes font appel au SIAO comme une dernière possibilité mais continuent leur recherche d'autre solution, et finalement, en trouve une autre. Ce sont majoritairement des personnes qui ne contactent le SIAO qu'une seule fois pour de l'hébergement d'urgence ou de l'hébergement d'insertion.

Les sorties de dispositifs sans solution se font dans leur immense majorité à la fermeture quotidienne des abris de nuit. Pour les autres, ce sont des départs non prévus, sans que le ménage laisse d'information au partenaire hébergeur.

Une évolution est constatée entre 2016 et 2017 pour les personnes qui sont passées par un dispositif ou une structure mais qui ont été perdues de vue par les services en charge des politiques d'hébergement/logement dits « invisibles ».

Pour les personnes dites « invisibles » qui n'ont jamais été pris en charge par ces services ou n'ayant jamais fait appel à eux mais dont les besoins sont connus :

Il peut s'agir des personnes repérées par les maraudes réalisées par les équipes de veille mobile.

Une enquête de la Fédération Nationale des Samu Sociaux et la Fédération des Acteurs de la Solidarité les 8 et 9 mars 2017 a été réalisée à destination de tous les Samu sociaux et maraudes volontaires. L'enquête a porté sur 2 jours et deux nuits. Le département du Doubs a participé au remplissage des questionnaires transmis (au total 42 départements).

Les interventions se font principalement en soirée, entre 19h et 23 heures. La durée médiane est de 5 heures.

Les 8 et 9 mars 2017, 1 303 ménages (1 616 personnes différentes dont 153 enfants) ont été rencontrés par les équipes mobiles : 78 % d'hommes seuls et 11 % de femmes seules (5 % de couples sans enfant ou de groupe d'adultes). Le public rencontré est majoritairement âgé de 26 à 45 ans.

Les personnes rencontrées à la rue sont à 60 % de nationalité française, 15 % communautaires et 25 % extracommunautaires et 17 % des ménages sont accompagnés d'un ou plusieurs animaux.

La moitié des personnes rencontrées par les maraudes présente des problématiques de santé liées au corps, à la santé mentale, aux addictions ou encore des difficultés de mobilité.

Parmi les personnes rencontrées, 67 % n'ont pas sollicité le 115 pour une solution d'hébergement le jour de la rencontre. 71 % des personnes rencontrées ont un parcours d'errance de plus d'une année.

68 % des personnes rencontrées ont exprimés une demande à la maraude et cette demande porte principalement sur de l'échange (40%), de la distribution de biens de première nécessité (29%) et dans une moindre mesure une solution d'hébergement ou un logement (19%), un accompagnement social (8%) ou une orientation de santé (4%).

Sur le département du Doubs, des veilles mobiles dites « maraudes » sont renforcées en hiver sur Besançon, Pontarlier, et mises en place sur Montbéliard. Elles sont portées par les CCAS.

Veille mobile pérenne 2017/2018 :

- Besançon : du lundi au vendredi sauf jours fériés, de 13h à 20h15 toute l'année. La Boutique Jeanne Antide participe à la veille mobile tous les mercredis matins avec l'équipe du SAAS permettant ainsi une meilleure approche des difficultés des personnes à la rue tout en leur apportant du réconfort.
- Pontarlier : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf jours fériés toute l'année.

Veille mobile saisonnière 2017/2018 :

- Besançon : 7j/7 de 17h à 0h du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018 + veille mobile pérenne
- Montbéliard : du lundi au vendredi de 14h30 à 21h30 du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018 sauf jours fériés.
- Pontarlier : du lundi au vendredi de 17h30 à 21 h.

Sur l'année 2017 la veille mobile de Pontarlier a rencontré 53 personnes en hébergement/logement précaire (23 femmes et 30 hommes), 35 personnes sans domicile (6 femmes et 29 hommes). Les personnes sont âgées principalement de 31 à 75 ans.

Sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 9 février 2018, une moyenne de 6 personnes à la rue a été constatée par la veille mobile et 13 personnes en squats. Il s'agit principalement de personnes n'adhérant pas à la prise en charge.

Situation locative des personnes accompagnées par la veille mobile hivernale à PONTARLIER (bilan 2017- source CCAS Pontarlier)

Année	Logement ou hébergement	Nombre	Pourcentage
2016	En logement	53	64 %
	SDF	30	36 %
2017	En logement	53	60 %
	SDF	35	40 %

La majorité des personnes accompagnées par la veille mobile a plus de 61 ans en raison de l'intervention de l'équipe auprès de personnes âgées en logement pour un accompagnement complémentaire en soirée (36%). En revanche, les personnes SDF accompagnées sont majoritairement des hommes avec une tranche d'âge prédominante entre 30 et 50 ans (26%). 1 % des personnes accompagnées par la veille mobile hivernale en 2017 sont âgées de 18 à 20 ans.

La grande majorité des personnes accompagnées par la veille mobile vivent seules (célibataires 54 % ou séparées 28%).

Situation des personnes accompagnées par la veille mobile à BESANCON (source Besançon) :

EN 2016 ce sont 243 sorties de la veille mobile diurne (13h/20h15) qui ont été réalisées par deux travailleurs sociaux du CCAS de Besançon. 152 soirées de veille mobile nocturne hivernale (1^{er} novembre au 31 mars) ont été réalisées en lien avec l'abri de nuit et le 115 avec un agent social.

Année	Nombre de rencontres	Nombre de personnes isolées identifiées	Nombre accompagnements physiques d'usagers dans leurs démarches (poste, gare, SNCF, hôpital, commerce...)	Nombre de prestations délivrées (transferts en VL, vêtements, couvertures, casse-croûtes, aides financières, + écoute...)
2016	501	140	148	406
	179 rencontres avec des groupes de personnes à la rue			
2017	751	234		

Les actions de la veille mobile sont principalement le maintien du lien. Le public rencontré est majoritairement connu depuis plus de 6 mois. En 2017, la majorité des personnes rencontrées est à l'abri de nuit. La majorité suivante se situe en squat, à la rue, voire en logement.

Banque alimentaire :

La Banque alimentaire a son siège social et son entrepôt à Besançon. Elle possède des antennes comme celles de Vesoul, Montbéliard et Pontarlier.

Tous les jours, toute l'année, elle collecte des produits alimentaires sans les acheter en privilégiant les denrées qui permettent une alimentation diversifiée et équilibrée.

Par l'intermédiaire des associations partenaires locales, les Banques Alimentaires distribuent une aide alimentaire efficace proche des besoins des bénéficiaires.

En 2016, 36 876 bénéficiaires ont été identifiés au sein du territoire, soit 28 733 bénéficiaires pour le département du Doubs uniquement.

Augmentation de 82 tonnes distribuées (2 215 tonnes en 2016 contre 2 133 tonnes en 2015).

Les bénéficiaires dans le Doubs se répartissent comme suit :

- 22 071 à Besançon
- 5 259 à Montbéliard
- 1 403 à Pontarlier

Les constats nationaux se retrouvent en local :

- augmentation de la fréquentation des jeunes de – 25 ans, des demandes d'aides des étrangers
- vieillissement des accueillis qui reflète celui de la population française mais aussi la précarisation du travail et le chômage de fin de carrière
- prise en compte de la pauvreté en milieu rural

L'évolution de la typologie des publics est ainsi prise en compte en local dans les réponses que le réseau apporte :

- la Croix Rouge sur roue sur le Haut-Doubs
- la mise en place d'un service de livraison à domicile par l'Épicerie de Vesoul pour les zones rurales
- le projet d'Épicerie Sociale sur le secteur de Valdahon
- l'aide alimentaire proposée depuis 2016 par le CCAS d'Etupes
- l'ouverture courant 2017 de l'Épicerie Sociale de Bethoncourt
- le nouveau partenariat avec l'association « Le Refuge » qui a pour but de soutenir les jeunes homosexuels majeurs victimes d'homophobie et de transphobie
- la création de l'association Montrapon Distribution Alimentaire
- l'aide aux étrangers par la Pastorale des Migrants de Besançon
- la mise en place par l'État avec l'appui d'associations locales de lieux d'accueil pour les migrants de la jungle de Calais

Associations caritatives

Le sujet de l'aide alimentaire s'inscrit dans la feuille de route départementale du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. En 2017 une enquête a été menée. La lisibilité sur les structures est partielle, celles-ci ayant rarement la capacité de remplir les enquêtes, de collecter les éléments. Sur le recensement du besoin, il n'y a pas d'échanges entre Restaurants du cœur, banque alimentaire, secours populaire si bien que des bénéficiaires peuvent être comptabilisés plusieurs fois. Le nombre de bénéficiaires est donc très important mais à prendre avec précaution.

Panorama de l'aide alimentaire (données issues d'un questionnaire transmis aux organismes de distribution juillet 2017/35 % de participation)				
Type de structures				Nombre bénéficiaires 2016 (adultes)
Associations habilitées au niveau national et régional				26891
Epicerie sociale				
CCAS				
Association distributrice : Secours populaire				
Association distributrice : Restaurants du Cœur				7784
Proportion des destinataires par secteur	Total fin 2016	% par rapport à la population départementale (534 710 habts 2014 Insee)	Caractéristiques/âges	Fréquence et recours à l'aide alimentaire
Besançon	28605	5,35	42,61 % des destinataires ont de 26 à 40 ans – accueil d'une population assez jeune sur le Doubs dans les lieux de distribution	Sur la ville de Besançon la durée moyenne de l'aide est de 3,62 mois
Montbéliard	7595	1,42		
Pontarlier	2147	0,4		
Participation financière des destinataires	Grande hétérogénéité selon les territoires : sur 31 structures interrogées, 9 n'ont pas donné de précisions, 5 CCAS ont précisé la gratuité de la distribution et 17 demandent une participation financière			

Association « Les Restaurants du Cœur »

Les restaurants du cœur apportent une assistance bénévole aux personnes en difficulté dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique par tout moyen approprié. L'aide alimentaire est ainsi utilisée comme porte d'entrée vers toute une série de dispositifs contribuant à une insertion durable dans la société.

Deux campagnes existent : été et hiver. La campagne d'été 2017 a vu le nombre de bénéficiaires augmenté par rapport à l'année 2016 ce qui témoigne d'une précarisation nouvelle : 366 540 repas été 2015 (avril à novembre 2015) ; 410 823 en été 2016 (4 961 adultes et enfants) et 618 979 repas en été 2017 (6 522 adultes et enfants) ; 498 774 repas (8 012 adultes et enfants) en hiver 2016/2017 et 504 687 repas en hiver 2017/2018 (7 523 adultes et enfants).

Les actions concernent l'aide alimentaire, mais encore le conseil budgétaire et le microcrédit personnel, la culture, les loisirs et le départ en vacances, les restos bébé du cœur, le logement, l'aide aux gens de la rue, l'accès aux droits et à la justice, l'accès à la santé, l'atelier cuisine, l'emploi, les ateliers de français, soutien scolaire et accès à internet accompagné, ainsi que l'estime de soi. Le département compte 11 centres.

Association Les Restaurants du Cœur	Campagne 2016/2017	
	Eté	Hiver
Typologie des publics accueillis		
Adultes et bébés	4 961	8 012
Nombre de repas distribués	410 823	498 774 en hiver 2016/2017

Association « Le Secours Populaire »

44 148 colis alimentaires ont été distribués dans le Doubs en 2016 par le Secours Populaire qui vise l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès aux soins, le soutien à l'insertion socio-professionnelle, l'aide au logement, l'accès à la culture, au sport...

4 757 personnes aidées sur le plan alimentaire par structure : 4 155 à Besançon, 345 à Audincourt et 257 à Bethoncourt.

Association Secours populaire fédération du Doubs (Besançon, Bethoncourt, Audincourt + une antenne à Montbéliard)	Campagne 2016/2017	
	2016	2017 Bilan provisoire en cours de réalisation sera finalisé au 31/03/2018
Typologie des publics accueillis		
Personnes seules, étudiants, familles, familles monoparentales, travailleurs pauvres, seniors, migrants réfugiés, déboutés	1042 foyers, soit 3679 personnes	1026 foyers, soit 3719 personnes
Nombre de repas distribués	15 489	19 632

Un travail a été mené en 2017 par la DDCSPP sur l'aide alimentaire. Cette thématique s'inscrit dans la feuille de route départementale du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Parallèlement, un travail a été mené sur le même sujet dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Les modalités d'accès à l'aide alimentaire sont variées. Elles laissent apparaître une iniquité quant à l'accessibilité pour laquelle on recense différents seuils (de 5 à 10 €) et moyennes économiques prises en compte.

Certains territoires sont harmonisés (Pontarlier, Besançon), d'autres non (Maîche, Morteau, Valdahon, Pays Montbéliard Agglomération).

La participation financière des destinataires est d'une grande hétérogénéité.

Sur le bénévolat, la question de la place des bénéficiaires est passionnée. Certains le refusant, d'autres au contraire le prônant.

La valorisation du bénévolat est, en général, sous-estimée au niveau horaires et parfois sur-estimée en terme de coût horaire.

La relation entre travailleurs sociaux et associations est à accompagner, notamment en matière de partage de l'information et sur le but recherché par chacun des acteurs.

Il est impossible de professionnaliser la distribution au niveau salarial, toutefois la montée en compétence des bénévoles doit être recherchée.

Il est nécessaire de se focaliser sur le sujet prioritaire qui est celui de l'accès pour tous, territorialement mais aussi en matière d'équité au niveau du seuil, du reste à vivre, de la contribution.

L'aide alimentaire doit rester un levier pour insérer la personne et s'intégrer à l'ensemble des autres leviers (aides financières, précarité énergétique, santé ...).

4. ANALYSE DES PARCOURS INDIVIDUELS

4.1. *Qui sont les publics pour lesquels les parcours sont les plus complexes et les moins fluides ?*

Cette approche vise à identifier, sur la base du temps moyen de parcours d'accès au logement (quantifié si possible, estimé par les acteurs le cas échéant en l'absence de données chiffrées), les catégories de public (ex : jeunes issus de familles éclatées, personnes sortant d'établissements de santé, personnes dites Gens du voyage...) ayant été identifiées comme les plus sujettes à des ruptures de parcours ou à des parcours d'accès au logement complexes.

Il s'agit pour ces différentes catégories, de qualifier leur poids (marginal ou prépondérant), leur évolution sur les dernières années, et d'identifier les facteurs de risques spécifiques qu'elles rencontrent, les solutions proposées et apportées à ce jour.

Dans le Doubs, les publics dont les parcours sont les plus complexes et les moins fluides sont les suivants :

- ménages en souffrances psychiques
- ménages en situation administrative précaire (titre de séjour provisoire ...)
- ménages ayant connu plusieurs procédures d'expulsion locative
- ménages ayant des difficultés de ressources
- ménages dont le mode de vie n'est pas compatible avec de l'habitat traditionnel

4.2. *Quelles sont les raisons des ruptures de parcours constatées ?*

Au-delà d'un ciblage de la réflexion autour de publics particuliers, une identification des facteurs récurrents de rupture des parcours est à mener, afin de qualifier leur prépondérance, les solutions offertes à ce jour pour les traiter, et les difficultés rencontrées par les acteurs pour les lever.

A titre d'exemple, peuvent être cités les facteurs suivants :

- *Droits administratifs incomplets (déboutés du droit d'asile ayant épuisé tous les recours, populations en situation irrégulière sur le plan du séjour, Européens impécunieux),*
- *Ressources financières insuffisantes,*
- *Interruption de l'accompagnement social ou médical,*
- *Effet seuil lié à l'âge,*
- *Manque de coordination / manque d'information entre les acteurs,*
- *Sortie d'institution non anticipée,*
- *Rupture familiale,*
- *Violences conjugales*

Les motifs de rupture dans les parcours des ménages peuvent être multiples. En tenant compte des éléments du Diagnostic de 2013, un travail a été mené dans le cadre du PDALHPD visant notamment à éviter les ruptures dans les parcours hébergement-logement des personnes en difficulté.

Un dispositif « Accompagner pour Habiter » a été mis en place en 2016 en ce sens, qui réadapte les dispositifs et les mesures d'accompagnement (cf. p. 56).

5. BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

Sur ce volet, le diagnostic doit s'attacher à préciser le niveau et l'évolution des besoins à couvrir - en passant en revue les différentes dimensions de l'accompagnement social, médico-social et sanitaire - et dresser une cartographie de l'offre d'accompagnement existante.

5.1. Quels sont les publics pour lesquels un accompagnement social, médico-social ou sanitaire, est nécessaire, et a un impact fort sur la capacité d'accès ou de maintien dans un logement stable ?

Poids et évolution des publics rencontrant potentiellement les besoins d'accompagnement social les plus forts

Types de difficultés pouvant nécessiter un accompagnement pour l'accès ou le maintien dans le logement	Nombre de personnes 2015	Taux d'évolution 2014-2015
Evolution des difficultés à assurer la charge financière d'un logement	2 174 signalements impayés de loyer en 2017	1 864 signalements impayés de loyer en 2016
Evolution des difficultés liées à la vie en autonomie dans le logement		
Evolution des difficultés à s'intégrer dans un environnement (voisinage)	Cf pages suivantes	Cf pages suivantes
Evolution des difficultés liées à des besoins spécifiques (mode de vie non sédentaire)		
Evolution des difficultés liées à une problématique de santé (dont difficultés liées à des troubles addictifs et dont les difficultés liées à des troubles de santé mentale)	Cf pages suivantes	Cf pages suivantes
Evolution des difficultés liées à une perte d'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées ou vieillissantes) aide à domicile pour permettre le maintien	Bénéficiaires de la PCH à domicile au 31 déc 2016 : 1753 et 1933 au 31/12/17. Bénéficiaires de l'APA à domicile au 31 déc 2016 : 7434 et au 31/12/17 : 7359	
Evolution des difficultés liées à une fragilité psychologique (suite à des violences conjugales ou domestiques, un divorce, un décès, une séparation, ...)		

Analyse concernant les ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social notamment dans le cadre de la démarche « Accompagner pour habiter »

Le dispositif « Accompagner pour habiter » mis en place en janvier 2016 réorganise les dispositifs et l'accompagnement. Il vise à :

- assurer une approche globale des situations
- affirmer une approche commune, décroisée des situations de la rue au logement
- veiller à la continuité et la cohérence des interventions en formalisant une offre d'hébergement, de logement et d'accompagnement cohérente, continue et adaptée
- éviter les ruptures dans le parcours des personnes
- simplifier les approches pour les ménages et les travailleurs sociaux

Le dispositif prévoit :

- des dispositifs d'offre et d'accompagnement :
 - o Logements Durables Accompagnés (LDA) qui conjugue la logique du logement d'abord, la mobilisation d'un accompagnement social dédié, et une coopération renforcée avec les bailleurs sociaux au regard de leurs compétences et de leurs missions sociales dans la gestion locative
 - o Logements Temporaires Accompagnés (LTA) : les ménages bénéficient d'un accompagnement social dont le financement est assuré par l'Etat, et pour assurer la continuité de l'accompagnement, un certain nombre de situations peuvent être accompagnées par les services du Département ou par des partenaires. La sortie peut faire l'objet d'un examen par l'Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement (IDCA) lorsque la poursuite de l'accompagnement social s'avère nécessaire. Enfin, ce dispositif permet le glissement du logement temporaire en logement pérenne
- une adaptation des mesures d'accompagnement (MASP, MAESF, AEB, ASLL mobilisés dans le dispositif) : ils font l'objet d'une adaptation dont les objectifs principaux sont d'assurer la continuité de l'accompagnement, éviter les ruptures et la multiplication des intervenants auprès des ménages. Il s'agit d'assurer un accompagnement social global, contractué, diversifié et adapté à la situation des ménages à travers une intervention variable dans sa durée et son intensité (12 mois éventuellement renouvelable). L'accompagnement est diligenté en fonction des situations et pas des dispositifs et le principe de continuité de l'intervention implique que tous les intervenants sociaux internes et externes au Département puissent faire usage des outils les plus adaptés au processus d'accompagnement, à ses étapes, à sa contractualisation avec le ménage (ex : un ménage suivi en ASLL peut ensuite, si sa situation le nécessite, bénéficier d'une MASP par le même intervenant social). L'accompagnement social global est commun à tous les types d'accompagnement et des spécificités permettent de définir le type d'accompagnement à mobiliser
- une organisation du dispositif par l'Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement (IDCA) et le SIAO. L'IDCA est une commission nouvelle mise en place en janvier 2016 et pilotée par le Département. Cette instance partenariale examine les demandes de LDA et les demandes d'ASLL et de MASP. Elle étudie les demandes de MAESF et d'AEB diligentées au titre du LDA et ponctuellement au titre du LTA.

L'IDCA assure les missions suivantes :

- étudier les dossiers (partager les diagnostics), décider des actions à mettre en place
- organiser l'accompagnement auprès des ménages
- analyser les bilans individuels présentés par les partenaires et les suites à donner
- assurer le suivi des situations individuelles
- apporter un soutien technique auprès des tous les organismes partenaires qui auraient besoin de conseils
- décloisonner les interventions. La commission veillera à la continuité de l'accompagnement des ménages
- assurer les liens avec les autres dispositifs : SIAO, CCAPEX, commission de médiation ...
- veiller à la prise en compte des besoins de chaque territoire en terme d'accompagnement
- veiller à une juste répartition des interventions par partenaires

Une organisation déconcentrée de l'instruction et du suivi des dossiers est mise en place sur les pôles de Besançon, Montbéliard et du Haut-Doubs. La commission est pilotée par le Département, avec un secrétariat départemental et une animation par les conseillères logement du Département sur chacun des territoires.

A noter que certaines mesures administratives, en particulier l'AEB et la MAESF sont validées directement par les Directions territoriales des solidarités humaines du Département (et donc hors IDCA).

412 demandes d'accompagnement étudiées en IDCA en 2016 :

- 364 validées (88 %)
- 42 refusées (10 %)
- 18 % validées puis annulées ensuite (4%)

Motifs de refus : orientation vers le SIAO, le judiciaire, SAVS, autres types d'accompagnements ne relevant pas de l'IDCA ...

	2017	2016
Nb de ménages accompagnés en ASLL, MASP, MAESF LDA, AEB LDA	781	750
ASLL	463	443
ASLL Spécifique	47	45
MAESP	253	240
AEB LDA	12	15
MAESF LDA	6	7

Accompagnements réalisés par les travailleurs sociaux du Département (hors IDCA) en 2017 :

- 417 AEB
- 72 MAESF

Difficultés identifiées pour les ménages ayant bénéficié d'un ASLL dont la mesure s'est terminée en 2016, soit 157 ménages

Types de difficultés identifiées (cumul possible) en nombre	2016
Difficultés financières dont	216
<i>Faiblesses des ressources</i>	18
<i>Endettement, surendettement</i>	70
<i>Difficultés de gestion budgétaire</i>	104
Difficultés sociales dont	102
<i>Vulnérabilité</i>	12
<i>Isolement, désocialisation</i>	15
<i>Maladie</i>	32
<i>Problèmes psychiques</i>	13
Difficultés liées au logement dont	117
<i>Ménages en impayés hors procédure d'expulsion</i>	23
<i>Procédure d'expulsion en cours</i>	16
<i>Logement inadapté (taille, coût, géographie)</i>	53

25 % des ménages cumulent les trois difficultés (financières, sociales, logement).

Difficultés identifiées pour les ménages ayant bénéficié d'une MASP dont la mesure s'est terminée en 2016, soit 70 ménages

Types de difficultés identifiées (cumul possible) en nombre	2016
Difficultés financières dont	96
<i>Faiblesses des ressources</i>	8
<i>Endettement, surendettement</i>	32
<i>Difficultés de gestion budgétaire</i>	49
Difficultés sociales dont	104
<i>Vulnérabilité</i>	24
<i>Isolement, désocialisation</i>	10
<i>Maladie</i>	21
<i>Problèmes psychiques</i>	15
<i>Addictions</i>	11
Difficultés liées au logement dont	47
<i>Ménages en impayés hors procédure d'expulsion</i>	8
<i>Procédure d'expulsion en cours</i>	14
<i>Logement inadapté (taille, coût, géographie)</i>	10

26 % des ménages cumulent les trois difficultés (financières, sociales, logement).

Difficultés identifiées pour les 57 ménages pour lesquels un relogement en LDA a été validé en 2016 :

Le LDA conjugue la logique du logement d'abord, la mobilisation d'un accompagnement social dédié, et une coopération renforcée avec les bailleurs sociaux au regard de leurs compétences et de leurs missions sociales dans la gestion locative.

Le dispositif prévoit :

- des ménages locataires en titre (passage en commission d'attribution des bailleurs sur proposition de l'IDCA)
- une mobilisation des outils d'accompagnement de droit commun (ASLL, MASP, MAESF, AEB)
- un objectif et un sens nouveau : l'objectif n'est plus le changement de statut du ménage, mais l'apprentissage des droits et devoirs du locataire, l'organisation de la vie dans un logement, à travers un travail sur le budget, l'investissement du logement, l'entretien ...
- une coopération renforcée par la mise en œuvre d'un contrat d'engagement locatif entre le bailleur qui assure sa mission de gestion locative, le travailleur social qui accompagne le ménage dans le cadre d'une mesure contractualisée et le ménage
- un pilotage du dispositif par le Département avec l'animation de l'IDCA : plateforme territoriale mutualisant les dispositifs et les outils d'accompagnement

L'action met en œuvre l'accompagnement simultané de 180 ménages en Logements Durables Accompagnés dans le département, dans le cadre de l'accès au logement et ponctuellement pour travailler un maintien dans le logement. L'accompagnement des ménages est assuré par des travailleurs sociaux (partenaires ou Département).

Types de difficultés identifiées (cumul possible) en nombre	2016
Difficultés financières dont	96
<i>Irrégularité des revenus</i>	7
<i>Endettement, surendettement</i>	36
<i>Difficultés de gestion budgétaire</i>	40
Difficultés sociales dont	56
<i>Vulnérabilité</i>	10
<i>Séparation, divorce</i>	9
<i>Addictions</i>	6
Difficultés liées au logement dont	91
<i>Ménages en impayés hors procédure d'expulsion</i>	7
<i>Procédure d'expulsion en cours</i>	28
<i>Pas ou faible expérience locative</i>	6
<i>Logement dégradé</i>	6
<i>Logement inadapté (taille, coût, géographie)</i>	24
<i>Problèmes de voisinage</i>	7

Au 01 mars 2017, sur les 57 ménages pour lesquels un relogement en LDA a été validé en 2016 :

- 35 ménages ont été relogés ; 5 relogements étaient en cours ; 7 LDA accordés fin 2016
- 10 LDA annulés ou ont pris fin (à la demande du ménage, réorientation ...)

5.2. Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement social, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins identifiés ?

Le diagnostic identifiera quelle est l'offre d'accompagnement qui peut être mobilisée dans le département au bénéfice de l'accès et du maintien au logement (en passant en revue l'ensemble des dispositifs : AVDL, FSL, MASP, MAESF, accompagnement dispensés dans les structures d'accueil, d'hébergement d'urgence et d'insertion, etc.)

Il déterminera si ces dispositifs sont en adéquation avec les besoins identifiés précédemment, sur un plan quantitatif (nombre de mesures ou budget suffisant/insuffisant, par ex.) ou qualitatif (offre d'accompagnement inadaptée ou manquante, manque de coordination entre acteurs, etc.).

Offre d'accompagnement qui peut être mobilisée dans le département au bénéfice de l'accès et du maintien au logement

Offre d'accompagnement social	Chiffres clés associés (nombre de mesures, nombre de ménages accompagnés, budget, ETP mobilisés ...) En 2017	Adéquation offre/besoins 2016
FSL (Inclut tous les types d'aides couverts par le FSL dans le département : accès, maintien et énergie/eau)	<p><u>Budget alloué en euros :</u> Aides individuelles : 1 578 973 € Accompagner pour Habiter : 789 000 € Taux d'évolution du budget alloué : -5,8 %</p> <p><u>Nombre de ménages aidés :</u> Aides financières individuelles : 3 765 Taux d'évolution du nombre de ménages aidés : -7,7 %</p>	<p><u>Budget alloué en euros :</u> Aides individuelles : 1 725 484 € Accompagner pour Habiter : 789 000 €</p> <p><u>Nombre de ménages aidés :</u> Aides financières individuelles : 4 082</p>
ASLL - Accompagnement social lié au logement (classique, spécifique ou temporaire)	<p>Nombre de ménages aidés : 510 Taux d'évolution du nombre de ménages aidés : -4,5 %</p>	488
FNAVDL - Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement Cf tableau ci-dessous.	<p>Budget alloué en euros : 80 731 € Taux d'évolution du budget alloué : --33,10 % Nombre de ménages aidés : 87 Taux d'évolution du nombre de ménages aidés : --3,33 %</p>	<p>Budget alloué en euros : 120 683 Nombre de ménages aidés : 90</p>
AEB - Aide éducative et budgétaire	<p>Budget alloué en euros : non disponible Taux d'évolution du budget alloué : non disponible Nombre de ménages aidés : 429 Taux d'évolution du nombre de ménages aidés : -</p>	Données non disponibles

MASP - Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP1 et MASP2)	Budget alloué en euros : non disponible Taux d'évolution du budget alloué : non disponible Nb de personnes aidées : 253 Taux d'évolution du nombre de personnes aidées : +5,4 %	240
MAESF - Mesure administrative d'accompagnement en économie sociale et familiale	Budget alloué en euros : non disponible Taux d'évolution du budget alloué : non disponible Nombre de ménages aidés : 78 Taux d'évolution du nombre de ménages aidés : non disponible	non disponible
MAJ - Mesure d'accompagnement judiciaire	Budget alloué en euros : non disponible Taux d'évolution du budget alloué : non disponible Nb de personnes aidées : 22 Taux d'évolution du nombre de personnes aidées : non disponible	non disponible
MJAGBF - Mesure judiciaire d'aide à la gestion budgétaire et familiale <i>Rapport Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance</i>	Budget alloué en euros : non disponible Taux d'évolution du budget alloué : non disponible Nb de personnes aidées : 190 mesures prononcées en 2017 Taux d'évolution du nombre de personnes aidées : non disponible	198 mesures prononcées en 2016

Offre d'accompagnement social : FNAVDL	2014	2015	% évol moyenne entre 2014 et 2015	2016	2017	% évol moyenne entre 2016 et 2017
Budget alloué	69 694	162 987	133,86 %	120 683	80 731 €	-33,10 %
Nombre de ménages aidés	150	175	25 %	90	87 (60 AVDL CCAPEX et 27 AVDL DALO)	-3,33 %

Il est observé :

- une diminution du montant des aides individuelles du FSL (1 578 973 € en 2017 ; 1 725 484 € en 2016)
- une stabilité du nombre de ménages accompagnés en ASLL (510 en 2017 ; 488 en 2016) et en MASP (253 en 2017 ; 240 en 2016)
- une diminution du nombre de ménages accompagnés en AVDL (90 en 2016 ; 175 en 2015)

La démarche « Accompagner pour Habiter » a développé une approche globale de l'accompagnement. Une commission unique a été mise en place en 2016, l'IDCA, étudiant les situations de demandes de LDA et d'accompagnement social (ASLL, MASP, AEB, MAESF).

La présence des conseillères logement du Département aux différentes commissions permet de développer les liens entre les instances.

5.3. Quelle est l'offre actuelle en matière d'accompagnement sanitaire, et en quoi permet-elle ou non de répondre aux besoins ?

Le diagnostic recensera l'offre d'accompagnement qui peut être mobilisée au bénéfice de l'accès et du maintien au logement. Cet état des lieux doit donner la visibilité suffisante à tous les acteurs pour identifier les besoins aujourd'hui non couverts et pour formuler les pistes d'une meilleure coordination entre les offres existantes (offre d'hébergement / offre de logement / offre d'accompagnement social et sanitaire).

Offre d'accompagnement sanitaire mobilisable au bénéfice de l'accès et du maintien au logement en mars 2018

Offre d'accompagnement social	Chiffres clés associés (nombre de mesures, nombre de ménages accompagnés, budget, ETP mobilisés ...)	Adéquation offre / besoins
Offre en CMP (Centres médico-psychologiques)	Personnes accueillies : Taux d'évolution :	CI Haute-Comté avec 2 CMP CH de Besançon avec 1 CMP CH Novillars : 3 CMP et 4 antennes en milieu rural
Offre en LHSS (Lits halte soins santé)	Nb de places : Taux d'évolution :	17 places réparties en 2016, idem en 2017. Données partielles communiquées par 2 des 3 gestionnaires
Offre en LAM (Lit d'accueil médicalisé)	Nb de places : Taux d'évolution :	Pas de place dans le Doubs (16 places total en Bourgogne – Franche Comté)
Offre en CSAPA (Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie)	Personnes accueillies : Taux d'évolution :	4 CSAPA (2 sur Besançon, 1 sur Montbéliard, 1 sur Pontarlier)
Offre en CAARUD (Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogue)	Personnes accueillies : Taux d'évolution :	1 CAARUD sur Besançon

Offre en PASS (Permanences d'accès aux soins de santé)	<p>Nombre de patients : Taux d'évolution :</p>	<p>1 PASS Besançon : 600 patients en 2016 (dont 500 patients sans aucun droit ouvert) 1 PASS Pontarlier : environ 100 patients en 2016 1 PASS Montbéliard : 120 patients en 2016</p>
Offres en SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)	<p>Nb de personnes accompagnées : Taux d'évolution :</p>	<p>5 SAMSAH sur le département : 3 sur Besançon (23 places adultes cérébro-lésés, 35 places adultes en situation de handicap psychique, 20 places adultes atteints de handicap moteur avec ou sans déficiences associées), 2 sur Montbéliard (17 places adultes cérébro-lésés, 20 places adultes en situation de handicap psychique)</p>
Offre en EMPP (Equipe mobile de psychiatrie précarité)	<p>Nb de personnes accompagnées : Taux d'évolution :</p>	<p>Existence d'une EMPP sur le secteur bisontin depuis 2016 (ex atelier santé proximité)</p>
Offre en SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale)	<p>Nb de personnes accompagnées : 795 au 25/04/18 et 77 personnes en attente Taux d'évolution :</p>	<p>Pas de données disponibles avant mars 2017</p>

6. ANALYSE DE LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS

La mise en œuvre de la logique de décloisonnement promue par le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale requiert en premier abord une analyse synthétique des instances stratégiques qui permettent de traiter, dans le département, des questions-clés abordées dans le diagnostic 360°.

Une analyse des instances opérationnelles d'examen et/ou de traitement des situations est également à mener dans le cadre de ce chapitre. Il s'agit de cartographier les instances opérationnelles (fréquence, composition, nombre de dossiers étudiés, analyses des axes d'amélioration) et d'identifier les axes d'amélioration de l'accès ou du maintien dans le logement, l'adaptation de leur fréquence et de leur composition aux enjeux, les possibilités d'optimisation dans leur fonctionnement.

Modalités d'animation 2017

Commission	Fréquence de réunion	Echelle	Animation et secrétariat
CCAPEX	1 par mois ou tous les 2 mois selon les territoires	Trois territoires	Département
Commission pluridisciplinaire SIAO (urgence et insertion)	1 tous les 15 jours ou trois semaines selon les territoires	Trois territoires	SIAO
Commission hébergement logement (bailleurs sociaux)	-	-	-
Commission partenariale d'orientation jeunes du SIAO (ou autre CPO)	1 fois par mois	Départemental	SIAO-
Instance de régulation (publics migrants, déboutés)	1 fois par semaine	Départemental	Préfecture
Commission de surendettement	24 réunions en 2017	Départemental	Banque de France
Commission de médiation DALO	toutes les 6 semaines	Départemental	DDT
Commission habitation insalubre	Tous les mois	Départemental	CAF
Instance de Départementale de Coordination de l'Accompagnement	Tous les mois	Trois territoires	Département
Commission d'attribution des logements	Hebdomadaire ou tous les 15 jours	Selon les bailleurs, départemental ou territorialisé	Bailleurs sociaux
CUAL	Une commission par mois par territoires	Trois territoires	Département
Commission Technique Accédants	Une commission tous les mois	Départemental	Département

Commission habitat spécifique	Bimestriel	Besançon	CAGB
CLC	Différent d'un territoire à un autre	Trois territoires	Département ou CCAS selon les territoires
CLC migrants	Différent d'un territoire à un autre	Trois territoires	Département
Atelier de santé mentale	Besançon	CAGB	CCAS de Besançon
Commission d'attribution des logements LCTS	Tous les mois	Département	SOLIHA

L'instance de régulation qui est un dispositif local

La réunion « Instance de régulation » de la Préfecture a été initiée par le Secrétaire Général de la Préfecture en 2012 : à l'occasion d'un campement créé dans Besançon, du fait de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence par les publics « asile », de la multiplication des nuitées hôtelières et pour coordonner l'ouverture de l'abri de nuit St Jacques.

L'objectif de cette instance est d'organiser le parcours des personnes « asile » de leur arrivée à l'issue de leur démarche permettant de ce fait au service du CCAS « SAAS » de revenir à ses missions principales.

Sont présents au sein de cette instance : le secrétaire général de la Préfecture, le service SII (Service de l'immigration et de l'Intégration), la directrice de la DDCSPP, le Conseil Départemental, les trois opérateurs asile (ADDSEA, AHS-FC, ADOMA), l'OFII, le CCAS de Besançon, le SIAO/115, l'Accueil de Jour Boutique Jeanne Antide.

Sont différenciés : les solliciteurs d'asile, les demandeurs d'asile et les déboutés.

Cette instance, au vu de son efficacité reconnue dans le Doubs, a attiré toute l'attention du SRAD (Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile) qui souhaite une modélisation sur l'ensemble des départements de la Région Bourgogne Franche-Comté.

En 2016, 412 situations étudiées, représentant 3 595 appels passés au SIAO/115. Les orientations se font majoritairement vers les dispositifs asile.

Cette instance de régulation se réunit chaque semaine et associe : le CCAS de Besançon, le conseil départemental, l'OFII, le service SII de la préfecture, la DDCSPP, les 3 opérateurs de l'asile (ADOMA, ADDSEA, AHS-FC), le SIAO et la Boutique Jeanne Antide en charge des accueils de jour Grande Rue (dédié aux migrants) et rue Champrond. Elle est présidée par M. le Secrétaire Général de la Préfecture.

En général, elle se déroule ainsi :

- point sur les arrivées enregistrées par la PADA en nombre, compositions familiales et pays d'origine
- point sur les places disponibles dans les différents dispositifs implantés dans le Doubs
- propositions d'orientations sur les places disponibles selon les demandes d'hébergement enregistrées par le 115. Les propositions d'orientations s'appuient sur une appréciation partagée de la vulnérabilité des personnes. Elles visent aussi à orienter les personnes vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation administrative. Ainsi, les personnes identifiées Dublin sont orientées prioritairement sur le PRAHDA à Ecole-Valentin, les personnes en procédure normale ou accélérée de demande d'asile sont orientées vers les CADA ou HUDA

Mouvements enregistrés depuis le début de l'année 2018 :

- sur le premier quadrimestre 2018, en comparaison à la même période de 2017, les arrivées montrent un net ralentissement
- le début de l'année 2017 avait été marqué par un « pic » important qui ne se confirme pas sur ce début d'année 2018

L'année 2017 a vu l'enregistrement en plate-forme d'accueil pour Demandeurs d'Asile (PADA) de 2112 personnes primo arrivantes, soit 36 % de plus qu'en 2016 (1548 personnes).

Les 5 premières nationalités représentées étaient l'Albanie (368 ressortissants contre 351 l'année précédente), le Soudan (283 ressortissants contre 179), la Bosnie (221 ressortissants contre 73), le Kosovo (201 ressortissants contre 205) et la Macédoine qui connaît une augmentation de 331 % (82 ressortissants contre 19).

Places disponibles dans le département du Doubs :

- tous dispositifs confondus, les places disponibles dans le département du Doubs sont au nombre de 1055 (mai 2018) : 794 sur Besançon, 196 sur Montbéliard et 65 sur le Haut-Doubs
- centre d'accueil pour demandeurs d'asile : 483 places (353 sur Besançon, 80 sur Montbéliard, 50 sur le Haut-Doubs)
- hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile : 135 places (90 sur Besançon, 30 sur Montbéliard et 15 sur le Haut-Doubs). Dans le nouveau schéma régional de la demande d'asile, la cible pour le Département du Doubs en places d'HUDA est de 351 places (244 sur Besançon, 72 sur Montbéliard, 15 sur le Haut-Doubs et 20 places à créer). Pour atteindre cette cible, les places HUM (Hébergement d'Urgence Migrants, 75 à Besançon), HIM (Hébergement, Insertion Migrants, 20 à Besançon) et DIHAL (59 à Besançon, 42 à Montbéliard) représentant au total 196 places vont être progressivement transformées. Ainsi, il n'y aura pas d'augmentation de la capacité globale d'accueil mais il est procédé à une réorientation de ces dispositifs en places d'HUDA
- centre d'accueil et d'orientation : 74 places (44 sur le Pays de Montbéliard, 30 sur Besançon)
- programme régional d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile : 93 places (Chatillon-le-Duc)
- centre provisoire d'hébergement : 36 places avec une extension autorisée de 9 places (transformation Dispositif Insertion Jeunes) soit 45 places d'ici au 1^{er} octobre 2018 (Besançon)
- accueil temporaire-service de l'asile : 38 places (Besançon, gestion nationale exclusivement)
- en outre, l'accueil de jour du 129 Grande Rue, spécifiquement dédié à l'accueil des publics Migrants a une capacité d'accueil de 56 personnes
- en instance de régulation, les abris de nuit de Besançon (Les Glacis, Palente), de Pontarlier et de Montbéliard sont aussi mobilisés pour l'hébergement de demandeurs d'asile. Il est à noter que les autres places d'hébergement d'urgence de droit commun et d'insertion peuvent être également mobilisées, ce qui reste exceptionnel

Globalement, on constate :

- un passage rapide des demandeurs d'asile au GUDA de la préfecture, qui permet de connaître la situation administrative de la personne et de choisir le dispositif d'hébergement correspondant en instance de régulation
- une rotation assez importante sur les dispositifs notamment le PRAHDA
- moins de recours à l'hôtel depuis l'ouverture du PRAHDA (accueil prioritaire des personnes sous statut Dublin)
- le même constat qu'au niveau national à propos des CAO qui sont principalement occupés par des personnes sous statut « Dublin »
- une pression de la demande qui semble commencer à s'atténuer
- une bonne coordination des acteurs au sein de l'instance

Impacts

Commission	Cette instance a-t-elle un effet levier sur l'amélioration de l'accès au logement ? ou du maintien dans le logement	Des chiffres permettent-ils d'objectiver l'efficacité de cette instance ?	Quelles sont les pistes d'amélioration du fonctionnement de cette instance ?
CCAPEX	Oui	Bilan annuel	Développer les liens avec le parc privé. Agir davantage dans la prévention des expulsions
Commission pluridisciplinaire SIAO (urgence et insertion)	Oui	Bilan annuel	Renforcer les liens avec l'IDCA dans le cadre du suivi des parcours
Commission hébergement logement (bailleurs sociaux)	-	-	-
Commission partenariale d'orientation jeunes du SIAO (ou autre CPO)	Oui	Bilan annuel	
Instance de régulation (publics migrants, déboutés)	Oui	Bilan annuel	
Commission de surendettement	Oui	Bilan annuel	
Commission de médiation DALO	Oui	Bilan annuel	
Commission habitation insalubre	Oui	Bilan annuel	Renforcer la communication et l'information auprès des maires
Instance Départementale de Coordination de l'Accompagnement	Oui	Bilan annuel	Réflexion à venir sur l'IDCA du pôle Bisontin au regard du nombre important de situations étudiées. Accentuer son rôle de lieu ressource dans le cadre du plan sur le logement d'abord
Commission d'attribution des logements sociaux	Oui	Bilan annuel	-

CUAL	Oui	Bilan via le FSL	
Commission Technique Accédants	Oui	Bilan annuel	
Commission habitat spécifique	Oui	Bilan annuel	
CLC	Oui	Bilan annuel	
CLC migrants	Oui		
Atelier de santé mentale	Oui		
Commission d'attribution des logements LCTS (parc privé)	Oui	Bilan annuel	Réflexion à mener dans le cadre de la mise en œuvre du plan sur le logement d'abord

La démarche « Accompagner pour habiter » avec la mise en place de l'IDCA sur le volet accompagnement, permet notamment de coordonner les acteurs (associations, bailleurs sociaux, SOLIHA AIS ...).

La présence des conseillères logement du Département dans les différentes instances permet de renforcer la coordination des dispositifs.

La mise en œuvre accélérée du plan sur le logement d'abord pourra impacter les liens entre les différents dispositifs.

7. PRIORISATION DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

7.1. Analyse des priorités et urgences

L'objectif est d'identifier en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, et si besoin de hiérarchiser, les urgences, que ce soit entre territoires infra-départementaux, ou entre les segments de l'offre d'hébergement / logement / accompagnement.

Ces urgences peuvent faire l'objet de décisions / actions suite au diagnostic, ou d'une mise en œuvre prioritaire d'actions déjà prévues dans un plan existant.

La priorité pour le Doubs est la mise en œuvre du plan sur le logement d'abord de façon accélérée, le Département du Doubs ayant été retenu département pilote sur sa déclinaison.

7.2. Identification des pistes de travail prioritaires

Le diagnostic doit permettre d'identifier des problématiques (réponse à un besoin, adaptation d'une offre, articulation à améliorer entre certains acteurs, mise en cohérence des stratégies sectorielles...) pour lesquelles un approfondissement ultérieur est nécessaire avant toute décision d'action ou de réaffectation de moyens.

Les pistes de travail prioritaires sont définies dans le PDALHPD 2018-2022 qui est en cohérence avec la politique du logement d'abord. 16 fiches projet sont prévues à ce titre :

Agir par l'offre : hébergements et logements abordables et adaptés

- renforcer les liens avec les délégataires des aides à la pierre et les porteurs des PLH
- mobiliser les dispositifs de réservation pour le logement des publics du PDALHPD
- mobiliser le parc privé en valorisant et développant la logique d'accompagnement et de sécurisation
- réformer, reconfigurer structurellement l'hébergement et développer les solutions alternatives
- assurer l'intégration des ménages bénéficiaires d'une protection internationale
- lutter contre la précarité énergétique
- lutter contre l'habitat indigne

Agir par l'accompagnement : développement de l'accompagnement pluridisciplinaire

- coordonner, optimiser les organisations et les dispositifs d'accompagnement
- conforter l'IDCA dans son rôle de plateforme de l'accompagnement interdisciplinaire
- consolider le FAAD pendant la durée du PDALHPD 2018-2022
- réformer les conditions d'intervention des aides financières individuelles du FSL pour les adapter aux enjeux du logement d'abord
- associer les usagers à différents niveaux dans le PDALHPD
- accompagner les acteurs de la formation-action DIHAL-ADIL (2017-2018) sur l'approche globale du parcours, quant à la mise en œuvre de leurs projets territoriaux

Agir par la gouvernance et la coopération :

- renforcer les coopérations et les actions autour du logement d'abord
- renforcer les coopérations et les actions sur la prévention des expulsions locatives
- renforcer les actions existantes sur les volets observation et communication